



EPS, une discipline de vie

Éducation : après la grève
du 10 novembre

Hommage à
Samuel Paty

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Yasmine,
professeure des écoles.

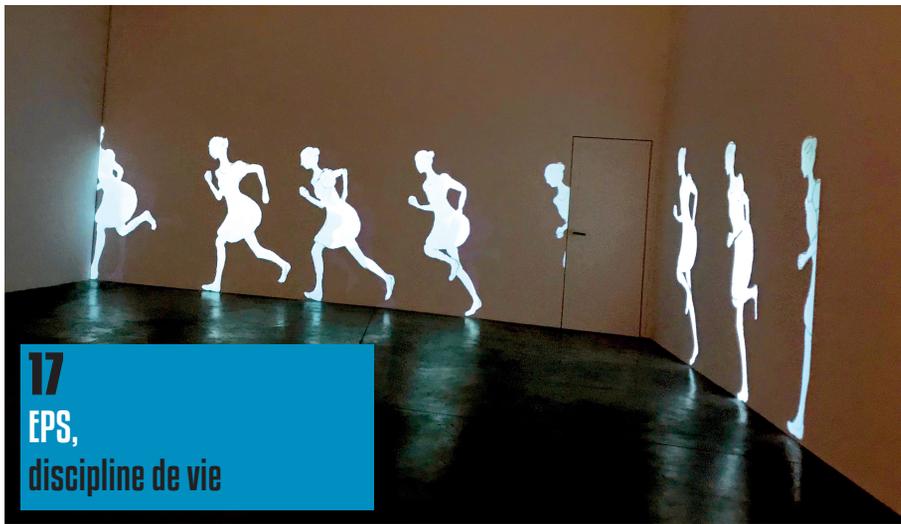
GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de notre contrat AUTO PASS ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.



17
EPS,
discipline de vie

4
UNICEF
La violence contre
les filles s'accroît
dans le monde



7
Laïcité
Hommage à
Samuel Paty



10
Transformation de
la Fonction publique
Le parcours
du combattant
de Michel



14
États généraux
du numérique
Une consultation
pour la forme ?



15
Formation initiale
Une réforme qui
ne dit pas son nom

24
C'est demain
Forêts primaires :
la déforestation continue



28
Une année BD
prolongée



30
Rencontre avec
Luce Lebart

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un encart ADL aux abonnés
et un supplément
16 pages Retraités.

ÉDITO
**Former une communauté
de citoyennes et citoyens
libres, égaux et
fraternelles**

Les événements dramatiques qu'a vécus le pays ont créé une émotion immense et soulevé de nombreuses questions. Un homme a été exécuté pour avoir exercé sa mission de professeur d'histoire – géographie – éducation civique, celle-là même qui est au cœur de la promesse républicaine d'émancipation par le savoir. Des attentats terroristes ont suivi, en particulier à Nice, ciblant des catholiques. La volonté du terrorisme islamiste est de fracturer la société française, enjeu majeur pour qui veut détruire toute possibilité de vivre ensemble dans une communauté nationale respectueuse des différences. Dans cette situation, le syndicalisme a une responsabilité particulière, celle de garder le cap, la fermeté et l'assurance sur ses principes, la lucidité sur les réalités, les idées claires sur les objectifs. La situation nous rappelle en tous cas que nos missions en tant qu'agent-es publics sont intimement liées à un projet politique et qu'une Fonction publique confortée et reconnue dans ses missions est une des réponses les plus importantes à l'offensive obscurantiste.

Ne pas se laisser diviser n'est pas refuser les débats. Mais force est de constater que certain-es cherchent à cliver, à accuser injustement les uns de complaisance ou les autres de déni. La FSU a toujours porté haut le principe de laïcité dans le cadre d'une République sociale qui fasse sa place à toutes et tous, par-delà les croyances, les origines et les identités. Ce n'est pas une mince affaire et ce chemin est certes semé d'embûches, mais il est celui que les personnels de la Fonction publique portent à bout de bras, sans nier les difficultés, mais avec la conviction intacte que l'objectif est bien de redonner de la vigueur aux idéaux de la République sociale et laïque.



Benoît Teste

Pologne : interdiction de l'IVG

Depuis le 22 octobre et la décision par le Tribunal constitutionnel de Varsovie d'interdire les avortements en cas de malformation du fœtus, soit 98 % des IVG jusqu'alors pratiquées, les polonaises sont en lutte. À l'appel du mouvement « *la grève nationale des femmes* », les manifestations se succèdent, accompagnées de grèves. Face au gouvernement ultra conservateur du parti Droit et justice (PIS), soutenu par l'Église catholique, les manifestant-es réclament « *un accès libre et gratuit à des méthodes de contraception et de stérilisation* » ainsi que des « *IVG sans risques et sans motif médical* ». D'après le sondage du quotidien Gazeta Wyborcza, 54 % des Polonais soutiennent le mouvement et 73 % s'opposent au jugement du Tribunal constitutionnel. Par ailleurs, 32 pays dont les EU, le Brésil, l'Égypte, la Pologne ou la Hongrie se liguent contre le droit à l'IVG dans une déclaration commune prévue pour la prochaine Assemblée mondiale de la santé à Genève. Le 3 novembre, première victoire pour les polonaises : le gouvernement accepte de suspendre la loi. À suivre.

UNICEF

La violence contre les filles s'accroît dans le monde

Des avancées dans le domaine de l'éducation, mais une violence « courante et acceptée » à l'encontre des femmes et des filles, selon un rapport de l'UNICEF.

Ce rapport, *Une nouvelle ère pour les filles: retour sur 25 ans de progrès*, mesure que le nombre de filles déscolarisées a reculé de 79 millions ces 20 dernières années dans le monde. Un progrès, d'autant que depuis moins de dix ans, elles fréquentent plus l'enseignement secondaire que les garçons. Des avancées largement ternies par un niveau de violence à l'égard des femmes et des filles, un phénomène courant. En effet, une jeune fille sur vingt, entre 15 et 19 ans, a subi un viol. En 2016, 70 % des victimes de traite identifiées, à des fins d'exploitation sexuelle le plus souvent, étaient des femmes ou des filles. Sans compter « *les violences en ligne, à l'école, à la*



Le nombre de filles déscolarisées a reculé de 79 millions ces 20 dernières années dans le monde.

maison et au sein de leur communauté », entraînant des séquelles physiques, psychologiques et sociales. Chaque année, 12 millions de filles-enfants sont mariées, et 4 millions risquent des mutilations génitales. De plus le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans, derrière les pathologies maternelles. 970 000 adolescentes âgées de 10 à 19 ans, vivent avec le VIH. Sur un autre plan, du fait de la mondialisation, les régimes

traditionnels sont remplacés par une alimentation transformée et malsaine, entraînant surpoids et obésité. Enfin, *les femmes sont invisibles dans les politiques publiques et consacrent trois fois plus de temps que les hommes à s'occuper du foyer.*

Pour répondre à ce constat édifiant, le rapport appelle en particulier à agir pour valoriser et élargir les opportunités offertes aux filles, et leur permettre de devenir d'ambitieuses et audacieuses actrices du changement. Des créatrices de solutions. ♦

Pierre Garnier

David Gravouil : « La vie culturelle est essentielle pour la démocratie »

C'EST L'ACTU

Le couvre-feu puis le confinement, un nouveau coup dur pour la culture ?

Oui. Ces mesures sont catastrophiques pour nos secteurs en particulier pour le spectacle vivant, les lieux de spectacle debout. Les salles ouvertes limitaient les jauges à 50 %. Beaucoup décidaient d'annuler face au manque à gagner. De plus l'horaire imposait de programmer à 18 heures ce qui ne permettait pas aux spectateurs d'être présents puisqu'encore sur le lieu de travail. Désormais tous les lieux de spectacle accueillant du public sont fermés. Ce choix du gouvernement traduit une volonté d'empêcher les citoyens d'avoir des loisirs. Or la vie culturelle est essentielle pour la démocratie. Il y a une orientation à privilégier le numérique au détriment de ce qui rassemble. Les mesures annoncées ne correspondent pas aux besoins. Sur les 2 milliards annoncés, seuls 500 millions seront consacrés au spectacle vivant. La FNSAC-CGT appelle à des actions et mobilisations à partir du 2 novembre partout en

France, dans le respect bien sûr de strictes règles de sécurité.

Quelle est la situation des intermittents ?

Beaucoup sont dans une situation grave car ils ne bénéficient pas de l'activité partielle, les spectacles subissant des annulations sèches. Il ne leur reste que l'assurance chômage, peu élevée et inaccessible aux plus jeunes. Pour ceux qui ont obtenu une prolongation jusqu'au 31 août 2021, il y a un risque qu'ils ne puissent pas obtenir leurs 507 heures d'activité. Les travailleurs en CDD qui n'ont pas le régime d'intermittent n'ont pas été prolongés dans le dispositif. Les auteurs et autrices qui n'ont pas d'assurance chômage ne peuvent compter que sur des aides ponctuelles prévues par les organismes dont ils dépendent. La précarité augmente considérablement



David Gravouil, secrétaire général du FNSAC-CGT.

81 % DE NOS SOCIÉTAIRES NOUS RECOMMANDENT. ET POURQUOI PAS VOUS ?

OFFRE DE PARRAINAGE

50€⁽¹⁾
POUR VOUS

50€⁽¹⁾
POUR VOTRE FILLEUL

Retrouvez notre offre
sur gmf.fr/parrainage

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



Pauline,
animatrice en mairie.

Jean-François,
cadre hospitalier.

81 % de nos sociétaires nous recommandent : selon une enquête de satisfaction GMF réalisée du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.
GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

(1) 50 € en carte cadeau dématérialisée à valoir dans de nombreuses enseignes partenaires ou un cadeau au choix dans notre catalogue.

Pour parrainer, c'est simple : rendez-vous sur www.gmf.fr dans votre espace client GMF muni de votre numéro de sociétaire et de votre code d'accès, onglet « vos avantages et services GMF », rubrique « Parrainage ». Retrouvez le règlement du parrainage GMF sur <https://www.gmf.fr/parrainage>.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.
GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES. La documentation relative à nos produits est disponible sur gmf.fr ou dans nos agences.

Éducation : après la grève du 10 novembre

Un chômage atteignant 10 % en 2020, un million de Français-es ayant basculé dans la pauvreté, la crise économique et sociale s'installe durablement. Dans un collectif de syndicats et d'associations la FSU exige des mesures sanitaires, sociales et écologiques plutôt que la restriction des libertés. Avec ce nouveau confinement, les services publics sont une nouvelle fois en première ligne. Dans l'Éducation nationale, la FSU a appelé à une grève pour le respect des conditions sanitaires le 10 novembre, alors que élèves et personnels avaient repris avec un protocole inapplicable. S'y ajoute un hommage à Samuel Paty empêché alors qu'il est urgent de poser un discours fort sur l'école et ses missions comme réponses à l'obscurantisme. La FSU s'engage auprès des personnels, pour les soutenir dans toutes les actions enclenchées dès le 2 novembre et dire l'exigence de sécurité mais également de formation. Une alerte sociale unitaire a été déposée. Sur le terrain, droits de retrait, alerte CHS-CT, grève, des réponses collectives témoignent de la colère. Mais aussi de l'exigence de moyens : recrutements supplémentaires, allègement des programmes, 1/2 groupes et gratuité des masques mais aussi de revalorisation de tous les personnels enseignant-es et non enseignant-es. Cette exigence d'autres choix budgétaires sera portée lors de l'intersyndicale éducation du 5 novembre et proposition d'une journée d'action sera faite. La FSU, appelle les personnels à se réunir et à faire remonter les besoins pour les services publics, dans le monde d'après, en rassemblant le plus largement possible.



Loi « séparatisme »

Une voie étroite

Le 2 octobre, le président de la République a présenté les contours du projet de loi sur « les séparatismes » qui passera le 9 décembre en Conseil des ministres.

Pour la FSU, dans le contexte brûlant des attentats islamistes de Conflans puis de Nice, il est crucial, tout en luttant contre le terrorisme, d'éviter toute assimilation entre islamistes politiques et musulman-es. La limitation de l'enseignement à domicile, le renforcement de l'encadrement des établissements hors contrat, la suspension préfectorale des pratiques contraires aux principes de laïcité et d'égalité imposées par des maires ne peuvent être des mesures acceptables qu'avec des garanties fortes qu'elles ne pourront pas être utilisées pour cibler une partie de la population. Si l'instrumentalisation du fait religieux existe, les usages radicaux et politiques de la religion ne relèvent pas uniquement de l'islamisme. La laïcité consiste à garantir la liberté de conscience ce qui impose la neutralité de l'État

et des services publics et nécessité de donner à l'école publique les moyens d'exercer cette mission émancipatrice. La fin des financements publics de l'école privée sous contrat, sous toutes leurs formes, n'est pas annoncée.

Quand la République se détourne des réalités

Légiférer pour étendre le principe de neutralité aux salariés des entreprises délégataires de service public ne garantira pas le maintien de la cohésion sociale. Celle-ci passe par le renforcement des services publics, afin de développer

l'accès à la culture, aux soins, aux transports, au logement. C'est pourtant quand la République se détourne des réalités sociales, qu'elle laisse perdurer ou s'amplifier les inégalités et les discriminations facteurs d'exclusion, que s'installe le terreau favorable à la remise en question de la laïcité, du vivre ensemble voire du terrorisme.

L'heure est à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, incarnant ses principes en se donnant les moyens de répondre à l'urgence sociale et écologique. 🔥

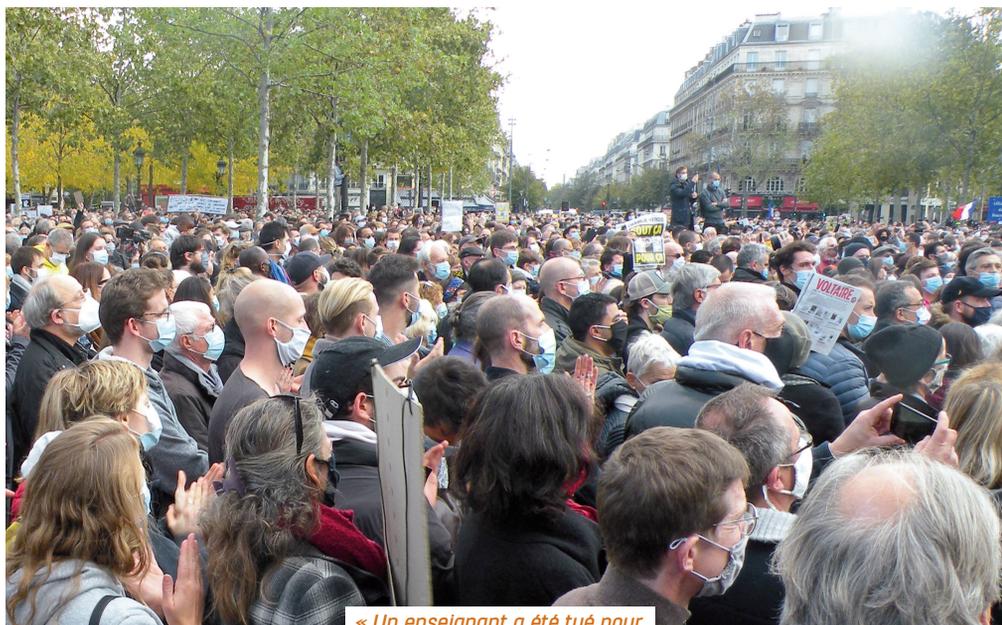
Matthieu Leiritz

Retraites : l'obstination

À la suite du confinement décidé le 17 mars, le Gouvernement avait suspendu l'examen des deux projets de loi instituant un système universel de retraite et les travaux de la conférence sur l'équilibre et le financement des retraites. Depuis, en dépit de l'opposition unanime des organisations syndicales, le Président et le gouvernement persistent à prétendre poursuivre la réforme. Sur la demande du Premier ministre, le COR (conseil d'orientation des retraites) a rendu un point d'étape mi-octobre. Conclusions : la crise n'a eu pour le moment que très peu d'incidences sur les finances du régime mais la situation va s'aggraver d'ici 2024, les dépenses passant de 300 à 350 milliards d'euros.

Laïcité

Hommage à Samuel Paty



« Un enseignant a été tué pour avoir exercé son métier, pour un cours qui était destiné à échanger » a dit Benoît Teste.

Le 18 octobre, un grand rassemblement a été organisé à Paris et partout en France en hommage à Samuel Paty. Des dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées. Fleurs, bougies, minutes de silence ont compté parmi les manifestations de cet hommage. Des applaudissements se sont fait entendre à Pau, Toulouse, Périgueux, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux, Grenoble, Lille...

À Paris, Benoît Teste s'est exprimé pour la FSU, dont il est secrétaire général, place de la République. « Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour rendre hommage à Samuel Paty et notre nombre dit à lui seul l'amplitude du choc, la tristesse, la colère et l'état de sidération dans lequel est plongée la communauté éducative et le pays tout entier. Un enseignant a été tué pour avoir exercé son métier, pour un cours qui était destiné à échanger, à débattre afin d'éveiller l'esprit critique des élèves. Nous avons du mal à mesurer l'étendue de ce que

cela signifie, mais en tout cas cela génère tristesse et colère. La FSU pense bien entendu à cette heure à sa famille, à ses proches, aux personnels et aux élèves de son collègue. »

C'est l'obscurantisme...

Puis il s'est livré à une analyse de cet attentat, « le fait d'un terroriste fanatisé par l'islamisme radical. C'est l'obscurantisme qui veut faire plier et faire taire l'éducation, comme il a voulu faire taire la caricature et la liberté d'expression avec les attentats contre Charlie Hebdo. »

Notre réponse doit être la cohésion

Et d'énoncer haut et fort : « La volonté de ces forces obscurantistes, c'est de diviser, de fracturer la société. Notre réponse doit être la cohésion, cohésion autour des professeurs, de la mission émancipatrice de

l'école, partout, sur tout le territoire, pour tous. Mais aussi la réaffirmation de notre sympathie à l'égard de nos compatriotes musulmans sur qui nous savons pouvoir compter dans ce combat. »

Avant de conclure pour l'avenir : « Et cela, nous pouvons l'affirmer parce que nous sommes solides, convaincus et fermes sur nos principes : la laïcité, la liberté de croire ou de ne pas croire, aucune complaisance envers quelque extrémisme que ce soit, et que nous avons une réponse : l'éducation. C'est le pays tout entier qui aujourd'hui soutient ses professeurs, qui doit continuer à le faire, les protéger, les conforter dans leur rôle social essentiel, celui d'émanciper les individus. Nous le devons à la société toute entière, nous le devons aussi à la mémoire de Samuel Paty qui a payé de sa vie son engagement professionnel et le fait de n'avoir rien lâché sur ces principes. »

Pierre Garnier

Pauvreté : mesures mal orientées

Le premier ministre Jean Castex a choisi un centre Emmaüs de la région parisienne pour présenter l'acte 2 du plan du gouvernement contre la pauvreté, le 24 octobre dernier. Des mesures qui viseraient à la fois à empêcher le basculement dans la pauvreté de familles frappées par la crise actuelle et à aider à sortir de la pauvreté celles qui ont déjà basculé. Aide exceptionnelle de 150 euros, plus 100 euros par enfant pour les allocataires du RSA et des APL, 30 000 postes créés d'ici 2022 dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE), prise en charge partielle par l'État des contrats Parcours emploi compétence et

« redynamisation » de l'aide de 150 euros mensuels versés par Action Logement... Autant de mesures que les associations trouvent bien insuffisantes. En refusant d'augmenter les minima sociaux et en axant la majorité des mesures sur l'insertion par l'emploi, le gouvernement sous-estime l'état de pauvreté. « Des choix motivés par une logique éculée consistant à opposer les "bons pauvres", à qui l'on donnerait un coup de pouce pour les aider à retrouver le marché de l'emploi, et les "mauvais pauvres", à qui l'on distribuerait des miettes. Pourtant, aucune étude ne montre que le versement des minima sociaux décourage le retour à l'activité » dénonce ATD-Quart Monde. L'association rappelle qu'en 1988 « lors de sa création, le RMI représentait 50 % du SMIC; aujourd'hui le RSA (qui lui a succédé) ne représente plus que 40 % du SMIC. Le décrochage est terrible pour les plus pauvres alors que sur la même période, les charges incompressibles (loyer, factures, assurances...) ont été en moyenne multipliées par deux en proportion des revenus ».

Plans de destruction de l'emploi

Qu'elles soient liées à une mise à l'arrêt brutale de l'activité, ou plus opportunistes, les restructurations des entreprises se multiplient entraînant des destructions d'emplois.

Au niveau le plus bas ces dix dernières années car supplantés par les ruptures conventionnelles, départs volontaires et autres formes de transactions moins problématiques sur le plan juridique pour les entreprises et moins coûteuses en matière d'accompagnement des salarié-es, les plans sociaux, appelés aujourd'hui plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) resurgissent.

D'après le service statistique du ministère du travail, la Dares, entre le 1^{er} mars et le 13 octobre, 72 500 ruptures de contrats de travail ont été envisagées dans le cadre de 528 PSE. C'est trois fois plus que sur la même période en 2019. Cela représente 10 % des emplois détruits attendus en 2020.

L'analyse de ces plans sociaux confirme que la crise est d'abord sectorielle avant d'être territoriale. L'hôtellerie, la restauration, le divertissement, les transports vont ainsi payer le prix fort sur tout le territoire, plus encore avec la nouvelle période de confinement qui s'ouvre. Les localités ressentiront d'autant plus fortement les effets de la crise qu'elles sont dépendantes d'une industrie, comme Toulouse de l'aéronautique ou Roissy de l'aérien.

Le monde d'après, toujours libéral, voit aussi des entreprises des secteurs tendus, utiliser le Covid comme accélérateur de restructurations dormant dans des cartons depuis un certain temps, et d'autres peu ou pas touchées par la crise, profiter de l'alibi Covid pour se délester d'une partie de leurs salarié-es.

Répression

Droits syndicaux non négociables

La FSU est engagée dans de nombreuses actions contre la répression anti syndicale. Le 12 octobre encore, elle était mobilisée à Poitiers en soutien à quatre enseignant-es du lycée de Melle (79) convoqué-es devant la commission disciplinaire du Rectorat de Poitiers pour avoir contesté les réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat. Le nombre croissant de convocations, intimidations, mesures vexatoires, lettres d'avertissement voire de procédures disciplinaires et quelques fois de répression brutale, engagées contre des manifestant-es, grévistes ou participant-es à des actions syndicales a de quoi inquiéter. Convergeant avec de multiples pressions orales et s'associant parfois à un refus de dialoguer avec les représentant-es des personnels grévistes ou manifestant-es, ces mesures sont révélatrices d'une gestion autoritaire des personnels



Une volonté de discréditer l'activité syndicale.

ainsi que d'une volonté de la hiérarchie de museler toute velléité de contestation, de limiter voire de discréditer l'activité syndicale. L'accusation de complicité intellectuelle avec le terrorisme portée par Jean-Michel Blanquer a

l'encontre de l'UNEF en est un inacceptable exemple. Ces attaques récurrentes envers les droits individuels et collectifs, sont de véritables régressions à l'encontre des libertés d'expression et de manifester. Le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester constituent les modes légaux d'expression des conflits sociaux. Ils ne sont pas négociables. ♦

Valérie Soumaille

Forêt

ONF : recrutements bloqués

Le Sénat a adopté ce 27 octobre le projet de loi « d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) ». Son article 33 concerne l'avenir de l'Office national des forêts (ONF).

Le texte est un ensemble de mesures assez diverses pour « simplifier le quotidien des Français » et « fluidifier leur relation avec l'administration ». En réalité se profile le risque d'un démantèlement de la forêt publique notamment par la généralisation du recrutement de contractuel-les de

droit privé. Depuis trois ans, les concours de recrutement de techniciens forestiers fonctionnaires sont bloqués. Or le statut permet de résister aux pressions (pour augmenter les coupes, fermer les yeux sur les décharges sauvages, les dérives liées à la chasse...) et donc de protéger au mieux la forêt et l'intérêt général. Depuis 30 ans, le nombre de gardes forestiers assermenté-es est passé de 9000 à 3000 sur l'ensemble des forêts publiques soit 10 % du territoire. L'article 33 permet-

trait d'en réduire encore fortement le nombre au détriment de la protection des écosystèmes forestiers. La réforme de la gouvernance de l'ONF en réduisant le nombre de membres de son conseil d'administration de 30 à 12 membres pourrait conduire à écarter les représentant-es des associations de protection de l'environnement au profit des seuls intérêts économiques des acteurs et actrices de la filière forêt-bois. ♦

Mathieu Leiritz

Sécurité sociale

75 ans d'un modèle envié



Argumentant d'un déficit de 44,7 milliards en 2020 et d'une perte de 27 milliards en 2021, le gouvernement agite « le trou de la sécu ».

Jugé par les gouvernements trop coûteux et inefficace, le modèle social français vient pourtant une nouvelle fois de faire la preuve de son rôle d'amortisseur social dans la crise sanitaire. Un modèle qui fête cette année ses 75 ans et qu'il convient de renforcer et non de démanteler.

La Sécurité sociale et ses principes fondateurs constituent plus que jamais le socle qui devrait servir de base pour la construction du monde d'après, principes attaqués dans le projet de loi de

réforme des retraites de Macron: solidarité, universalité, répartition, globalisation des risques et gestion démocratique qui permettent de couvrir les soins nécessaires à la santé.

Alors que les gouvernements comptables n'enregistrent que

les coûts et s'acharnent pour les réduire, à organiser les désstructurations, il est urgent de mesurer le rôle de la sécurité sociale. Amortisseur lors de crises, moteur du développement stimulant la recherche et les progrès de la médecine, vecteur de l'allongement et de la qualité de la vie. Consolider plutôt que privatiser. Soumettre à cotisation les revenus financiers, empêcher l'évasion vers les paradis fiscaux. Prévenir afin de réduire le coût des maladies professionnelles. Gérer autrement la filière pharmaceutique.

Ce n'est pas l'orientation que choisit le gouvernement, lequel dans son projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS) vient d'annoncer qu'il attend 800 millions d'euros de dépenses en moins. Argumentant du déficit de 44,7 milliards en 2020 et d'une perte attendue de 27 milliards en 2021, il agite « le trou de la sécu » pour justifier ses choix. Ainsi, après avoir lâché 5,8 milliards d'euros pour les revalorisations salariales lors du Ségur, l'exécutif consacra 224,6 milliards à l'objectif

Forfait passage urgences

L'Assemblée nationale a voté dans la nuit du 22 au 23 octobre la mise en place du forfait inscrit dans l'article 28 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 pour les patient-es qui se rendent aux urgences. Il sera mis en œuvre à partir du 1^{er} septembre 2021. Ce forfait d'un montant fixe de 18 euros (24 en cas d'acte biologique ou radiologique) sera désormais imposé remplaçant l'actuel ticket modérateur « dès lors que ce passage ne sera pas suivi d'une hospitalisation ». Il laissera 20 % du coût à la charge de la personne et sera pris en charge par la complémentaire de santé. Il s'appliquera dans un premier temps au champ médecine, chirurgie et obstétrique.

national de dépenses à l'assurance maladie (en prévision des tests, vaccins et masques) et 19 milliards d'investissements pour les établissements. Et exige 4 milliards d'économies sur la branche assurance-maladie. Pour cela des coupes dans les transports des malades, la médecine de ville, les parcours de soins sont prévues, les opérations en ambulatoire fortement préconisées. En lieu et place de prévoir les recettes indispensables pour compenser les dépenses dues à la crise.

Dernier point de ce tour de vis: l'introduction d'une dose de tarification à l'activité (T2A) pour la psychiatrie et un forfait pour passage aux urgences. 📍

Marie-Rose Rodrigues-Martins

EHPAD des conditions de travail qui se détériorent encore

La crise sanitaire affecte les conditions de vie des résident-es et de travail des personnels des EHPAD. Le nombre de foyers de l'épidémie augmente alors que les salarié-es sont épuisé-es et qu'aucun recrutement supplémentaire n'est envisagé. Les nouvelles organisations du temps de travail imposées aggravent la situation des soignant-es: 12 heures en continu, grandes coupures dans la journée, temps partiels. Par ailleurs, la loi grand âge et autonomie ne sera pas mise en œuvre cette année. La solution proposée par l'état est celle de la création d'une cinquième branche qui permettra l'introduction de financements privés de l'assurantiel. La FSU y est opposée. Le Ségur n'a pas apporté de réponse à la hauteur de ce que sont en droit d'attendre les personnels et les familles. C'est pour faire entendre leurs revendications que les personnels des EHPAD étaient mobilisés le 15 octobre.

4 % pour l'éducation

Alors que les plans de relance nationaux ne consacreront que moins de 1 % à l'éducation et à la formation, 70 chef-fes d'états, de gouvernements et ministres se sont engagés sur un financement minimum pour l'Éducation le 22 octobre 2020 lors d'une session convoquée par l'UNESCO. Pour ces dirigeant-es, le financement de l'éducation doit être le financement à long terme le plus essentiel. Ils et elles s'engagent à maintenir ou augmenter la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation à 4 % minimum du produit intérieur brut et/ou 15 à 20 % de la dépense publique. En 2019, la dépense intérieure d'éducation (DIE), consacrée au fonctionnement et au développement du système éducatif, est évaluée par la DEPP à 160,5 milliards d'euros. La DEPP l'évalue à 6,6 % du produit intérieur brut contre 7,7 % dans la période 1994-1997. 30 % de la DIE sont consacrés au 1^{er} degré, 38 % au second degré, l'enseignement supérieur totalise 20 % et la formation 12 %.

Prime pour exercer en Seine-Saint-Denis

10 000 euros de prime pour « inciter des fonctionnaires à venir et rester en Seine-Saint-Denis ». Cette mesure, issue des 23 mesures pour la Seine Saint Denis, entrera en vigueur pour une durée de 10 ans. Les agent-es concerné-es, (FP, sécurité, justice, éducation et santé) pour en bénéficier, devront avoir exercé, « de façon permanente », leurs fonctions durant cinq années consécutives dans un service ou emploi connaissant, en matière de fidélisation des ressources humaines, des difficultés de nature à y fragiliser durablement la mise en œuvre et les capacités d'adaptation du service public. Cette prime ne sera versée qu'en une seule fois, au terme de ces années de services effectifs.

Transformation de la fonction publique

Le parcours du combattant de Michel

Michel (pseudonyme) est professeur d'EPS. Il apprend le 4 mars sa mutation, après 21 ans dans l'académie de Créteil, dans l'académie de Toulouse.

Cette joie passée, il participe à la phase Intra de Toulouse. Conformément à la note de service Intra, il formule 30 vœux pour échapper à une éventuelle mutation par extension, même si son barème pour un poste fixe (plus de 700 points) lui laissait espérer obtenir son premier vœu sur un collègue du Tarn. Il se voit affecté sur son vœu... N° 29, tout poste sur le département du Tarn. Il saisit le SNEP-FSU Toulouse qui découvre que des entrant-es comme lui à l'Inter obtiennent le poste qu'il avait classé en vœu N° 1 avec des barèmes largement inférieurs... Le collègue adresse donc un premier courrier au recteur pour dénoncer cette erreur manifeste. Réponse : vous obtenez



La mutation de Michel est un exemple des méfaits de la LTFF.

un vœu que vous avez demandé, l'algorithme a fait son travail...

Michel demande à ce que son dossier de recours soit examiné pour être rétabli dans son droit. La commission recours est réunie le 17 juillet et son dossier défendu par les

commissaires paritaires du SNEP-FSU, en vain. Réponse défavorable le 20 juillet de l'administration qui invite Michel à contacter le service social ou le médecin de prévention pour l'accompagner dans sa prise de poste en vœu N° 29. Le 20 août Michel adresse par lettre recommandée au recteur une demande de recours gracieux, restée sans réponse... ♦

Matthieu Leiritz

Loi de programmation de la recherche

Projet de Loi adopté au Sénat

Après son adoption à l'assemblée nationale, le projet de Loi de programmation de la recherche (LPR) a été voté par le Sénat.

Il ne s'agit pas d'une simple programmation budgétaire de la recherche mais d'un bouleversement fondamental du système public d'enseignement supérieur et de recherche français (ESR).

Cette loi va accroître les inégalités entre établissements, personnels et usagers, institutionnaliser la précarisation du

personnel de l'ESR et remettre en cause ses statuts, gage d'une recherche libre et indépendante. Elle encourage la mise en concurrence, oriente et limite les thématiques de recherche à des sujets « porteurs » et/ou jugés « rentables » et « valorisables » par le privé. Une telle logique a notamment fait perdre 10 ans de recherche sur les virus de type coronavirus. Après les mobilisations des 13 et 28 octobre, l'intersyndicale – dont sont membres le SNE-

SUP, le SNCS, le SNASUB et le SNEP-FSU – exige toujours l'abandon du projet LPR et revendique des postes statutaires et des moyens. Elle affiche sa détermination à construire un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, au service de toutes et tous, avec des moyens humains, financiers et matériels garantis et pérennes, au sein duquel la précarité n'est plus de mise. ♦

Sandrine Charmier

Organisation territoriale

Les syndicats demandent l'abandon de la réforme

La réforme de l'organisation territoriale (OTE), dont les syndicats demandent l'abandon, devrait entrer en vigueur dès le mois de janvier pour la création des secrétariats généraux communs, puis en avril pour le transfert des services de la main-d'œuvre étrangère. L'OTE devrait regrouper les compétences d'insertion sociale des actuelles directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale avec celles d'accès à l'emploi des directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi.

Au comité ministériel du 19 octobre, Elisabeth Borne, ministre de l'emploi n'a donné aucune garantie face aux risques de dissolution, d'affaiblissement, d'entrave à l'indépendance de l'inspection du travail, aux conditions de transfert des personnels. Les syndicats (CGT-SUD-FSU-FO-CNTCFDT-



UNSA) ont alors adopté une déclaration réclamant l'abandon de cette réforme. Ils dénoncent une suppression sans précédent d'effectifs (transferts et suppressions annoncées), des pressions sur des agent-es qui refuseraient un transfert, une dégradation des conditions de travail avec des collectifs de travail désagrégés et une augmentation des charges.

Les syndicats revendiquent au contraire des services propres au ministère du travail et de l'emploi, une organisation stable, un accès égalitaire et de proximité partout sur le territoire avec des fonctionnaires en nombre suffisant pour assurer toutes les missions et refusent un simple report dans le calendrier de la mise en œuvre. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Effectifs: gagnants et perdants

290 milliards de dépenses dans les ministères pour 2021 le budget fait des gagnants et des perdants. Côté gagnants, la justice avec 1 500 postes, l'Intérieur avec 1 369. La Défense avec 1,7 milliard d'euros supplémentaires, ne créera que 286 postes et financera armement, défense spatiale et cyber sécurité. Côté perdants, l'Économie avec 2 163 postes en moins, et l'Enseignement supérieur et la recherche qui perdent 200 millions, malgré la promesse de 25 milliards pour les dix prochaines années. Pour la culture une hausse de 200 millions et 65 postes en moins. L'Écologie, avec 1,5 milliard en plus pour les énergies renouvelables, perd 947 postes. L'enseignement scolaire bénéficie de 1,4 milliard... mais perd 120 postes. Des montants qui s'entendent hors mission dédiée au plan de relance, dont les crédits s'éleveront à 22 milliards d'euros en 2021. Covid oblige.

Collectivités

Saint-Denis s'attaque aux acquis

Depuis le 1^{er} octobre, des centaines d'agent-es soutenu-es par une intersyndicale large (CGT, FSU, SUD/Solidaires, Unsa) sont en grève reconductible contre la hausse du temps de travail hebdomadaire, la baisse des congés, les attaques sur les rémunérations. La mairie, loin de négocier, riposte par l'intimidation et la menace: remplacement des grévistes, envoi de la police équipée de LBD, annonce du

retrait rapide des jours de grève, dépôt de plainte pour un envahissement de conseil municipal...

Le nouveau maire de Saint-Denis, Mathieu Hanotin, dans la droite ligne de l'application de la loi de transformation de la Fonction publique voulue par le gouvernement, mène une politique d'attaque frontale contre les acquis sociaux des agent-es municipaux en

imposant de travailler plus pour gagner moins. Ces régressions sociales se font au nom de « l'efficacité du service public » et de « l'égalité » en stigmatisant les agent-es publics assimilé-es à des nanties: c'est le discours classique d'un management autoritaire qui vise à diviser et taper sur les quelques acquis sociaux pour justifier la régression sociale.

Pour le SNUTER-FSU, cette lutte est emblématique. La mairie de Saint-Denis doit renoncer à imposer la régression sociale. Partout les agent-es vont être confronté-es aux mêmes problèmes. Mais c'est bien dans l'ensemble des collectivités territoriales que se précisent les attaques contre les conquêtes sociales syndicales. ♦

Mathieu Leiritz

Nouveau rendez-vous salarial, nouveau ratage

Lors du rendez-vous salarial du 24 juillet, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques s'était limitée à énoncer quelques intentions générales, en particulier en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En réponse aux revendications syndicales de mesures générales pour l'ensemble des agent-es, titulaires et contractuel-les, articulant dégel et revalorisation du point d'indice, amélioration des déroulements de carrière, abrogation de la journée de carence ou autres mesures plus ponctuelles - meilleure prise en charge des frais de mission, protection sociale complémentaire... - Amélie de Monchalin avait refusé tout dégel de la valeur du point d'indice et n'avait présenté aucun plan d'ensemble de revalorisation.

Pour faire suite à ce rendez-vous raté, la direction générale de l'administration et de la Fonction publique a réuni, le 6 octobre, employeurs et syndicats. À sa sortie, les organisations syndicales ont à nouveau pointé l'absence de mesures générales pourtant indispensables à la juste reconnaissance de l'engagement, essentiel au pays, des agent-es de toute la Fonction publique. Elles ont aussi rappelé que quelques mesures catégorielles ou sectorielles ne pouvaient compenser le besoin réel d'investissement dans les services publics, partie prenante de solution de sortie de crise.



Justice

Budget en hausse pour le tout carcéral

Jean Castex a annoncé fin septembre une hausse pour 2021 de 8 % du budget de la Justice, le portant à 8,2 milliards. Pour donner à voir un renforcement des moyens de la justice, comme si le 23^e rang européen en termes d'investissement de la France était une découverte.

Comme chaque année, l'administration pénitentiaire avec 3,3 milliards pour la maintenance des établissements existants, et les services judiciaires avec 3 milliards d'euros, sont les mieux dotés. En prison, 415 emplois temps plein (ETP) sont créés pour l'ouverture d'établissements, mais seulement 300 pour les vacances de postes de personnels de surveillance. Un tout carcéral, gouffre financier que dénonce le SNEPAP-FSU, quand 70 % des mesures judiciaires sont assurées par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) du milieu ouvert. Les 1 500 postes en plus prévus d'ici 2022 demeurent insuffisants. D'ailleurs, pour tenter de pallier, le ministère recrute 100 contractuel-les, CPIP, qui n'ont en rien l'expertise indispensable des SPIP pour lutter contre la récidive. Un affront aux missions des SPIP.

Côté justice de proximité,

200 millions sont prévus pour « rendre une justice plus rapide et de qualité », « incarcérer mieux et plus efficacement », et « mieux accompagner les mineurs délinquants pour éviter la récidive ». Et 17 millions pour accélérer et diversifier la réponse pénale avec bracelets anti-rapprochement et électronique, travaux d'intérêt général et travail non rémunéré.

Une orientation répressive

À la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), 127 emplois supplémentaires seront loin de répondre aux besoins : 19 pour l'ouverture d'un centre éducatif fermé (CEF), 20 mis à disposition de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Le reste

financera des recrutements d'éducateurs-trices contractuel-les, en lien avec une réforme de la justice des mineur-es très contestée par le SNPES-PJJ FSU. Les 5 millions prévus pour construire de nouveaux CEF, traduisent une orientation de plus en plus répressive. Les personnels devront de plus en plus s'orienter vers des missions de contrôle, de probation et de surveillance. Enfin, avec 20 millions, la part belle est faite aux services associatifs de la PJJ au détriment du service public. Des orientations qui ignorent les conséquences sociales de la crise sanitaire sur des mineur-es en grande difficulté. ♦

Pierre Garnier

1,5 milliard pour le Service national

En raison de la Covid, les « séjours de cohésion » prévus dans le cadre du Service national universel (SNU) à la Toussaint ont été reportés. Les jeunes volontaires auraient dû y participer après une mission d'intérêt général durant l'été. Quelque 5 000 jeunes ont confirmé leur inscription. La moitié ont à ce jour effectué une mission d'intérêt général, selon le secrétariat d'État à la Jeunesse.

Cette promesse de campagne, qui plombe fortement le budget du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, devrait coûter aux alentours de 1,5 milliard d'euros. En année pleine, le SNU, expérimenté sur la base du volontariat, devrait se généraliser à l'ensemble d'une classe d'âge, puis devenir obligatoire.

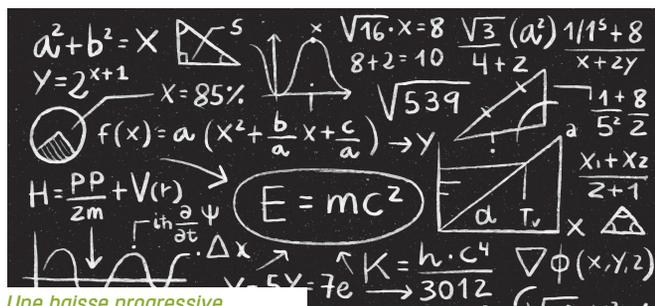
Mathématiques

Résultats en baisse

L'enquête CEORE (cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon) de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) montre qu'entre 2008 et 2014 et entre 2014 et 2019, les performances des élèves en mathématiques baissent, en primaire et au collège.

À la fin de l'école primaire on peut noter « des écarts importants des performances selon le profil social des écoles » et observer que « la baisse n'affecte pas les écoles accueillant les élèves les plus favorisés socialement. Ces résultats confirment l'hétérogénéité des niveaux déjà observée en 2014 mais aussi à l'entrée en sixième ».

Les modifications de programmes ont entraîné une baisse progressive de liberté dans les choix pédagogiques, des enseignements plus trans-



Une baisse progressive de liberté dans les choix pédagogiques.

missifs, et des injonctions ministérielles à enseigner avec telle ou telle méthode.

En primaire comme dans le second degré, lorsque les élèves sont interrogés sur leur rapport aux mathématiques, on constate une dégradation de l'attractivité de celles-ci. Et cette année, c'est le quart des collègues les plus favorisés qui a des résultats en baisse importante,

tandis que ceux relevant de l'éducation prioritaire restent stables.

Au collège, l'absence de travail en groupe, l'impossibilité de faire de la remédiation ailleurs qu'en aide aux devoirs, la perte d'une demi-heure en Troisième et parfois les injonctions à utiliser certains logiciels, voire à modifier les pratiques d'enseignement, ont certainement eu un impact négatif sur l'enseignement de mathématiques. ♦

Sandrine Charmier

Facs

Ouvertes, fermées, ré-ouvertes, refermées...

D'après Santé publique France, écoles et universités comptaient fin septembre, un tiers des foyers épidémiques identifiés depuis le mois de mai.

Cette forte proportion a conduit les Agences Régionales de Santé à recommander de passer toute formation dans laquelle au moins trois cas positifs avérés sont constatés sur une même période de sept jours, en 100 % distanciel pour une durée de quatorze jours. Ouverts, fermés, à nouveau ouverts, refermés... Établisse-

ments, enseignant-es et étudiant-es doivent s'organiser du jour au lendemain.

Dans le même temps, dans les universités toujours ouvertes, les étudiant-es dénoncent, via #BalanceTaFac, les conditions sanitaires – fenêtres condamnées ou trop vétustes pour s'ouvrir, manque de gel hydroalcoolique – et l'impossibilité de mettre en œuvre la nécessaire distanciation physique. Il faut dire qu'alors que l'enseignement supérieur, déjà saturé, accueille cette année

57 000 étudiant-es supplémentaires, aucun recrutement massif de titulaires, ni aucune titularisation de contractuelles, aucuns travaux permettant d'adapter les locaux aux conditions sanitaires et aux effectifs n'ont été programmés. En revanche, plus de 50 millions d'euros ont été investis pour des appels à projets sur ce qui est présenté comme la solution : l'hybridation – en présence et à distance – des formations. ♦

Valérie Soumaille

Le SNESUP pour le présentiel

Pour le SNESUP-FSU, l'université est et doit rester un lieu de vie sociale et de construction collective des connaissances. Le présentiel doit rester la norme – dans les conditions actuelles de jauge à 50 % pour les TD et pour les TP et dans le respect strict des règles sanitaires – et le recours au virtuel, l'exception. La « révolution numérique » souhaitée par le ministre de l'enseignement supérieur, annonce dégradation des taux d'encadrement et marchandisation de l'enseignement supérieur. Équipements des salles, appels à projet... les sommes dépensées devraient plutôt être consacrées au recrutement d'enseignant-es titulaires, et à la diminution de la taille des groupes pour faciliter l'apprentissage.

Université : émancipation et libre confrontation des idées

Suite à l'assassinat de Samuel Paty, le Ministre de l'Éducation Nationale a accusé l'université française de « complicité intellectuelle avec le terrorisme ». Il a maintenu que « le terreau d'une fragmentation de notre société et d'une vision du monde qui converge avec les intérêts islamistes » se développe dans les universités et que « Cette réalité a gangrené notamment une partie non négligeable des sciences sociales ». La FSU dénonce fermement l'extrême violence de ces sous-entendus à l'encontre des personnels de l'enseignement et de la recherche dont le travail quotidien vise la construction de l'esprit critique par l'élaboration, la confrontation et la transmission des savoirs. La Conférence des présidents d'université a rappelé que la recherche universitaire n'est « pas responsable des maux de la société, elle les analyse ». Sans doute permet-elle même d'éviter amalgames et raccourcis dangereux.

Réglement vestimentaire : #BalanceTonBahut

Des collègues et lycées utilisent encore aujourd'hui des règlements vestimentaires qui s'appliquent presque uniquement au corps des filles et des femmes. Suite au renvoi d'une élève jugée habillée de manière « provocante » un hashtag #BalanceTonBahut s'est créé peu après la rentrée. Marlène Schiappa, caution féministe du gouvernement, a déclaré soutenir ces élèves qui affirment « leur liberté face aux jugements et actes sexistes ». Jean-Michel Blanquer a, quant à lui, une nouvelle fois choqué en déclarant « Les chefs d'établissements sont tout à fait dans leur rôle de faire respecter des tenues normales. Il suffit de s'habiller normalement et tout ira bien. » puis en proposant de venir à l'école habillée « de manière républicaine ». En culpabilisant les élèves ayant participé à ce mouvement, le ministre de l'Éducation Nationale cautionne les comportements sexistes qui sont monnaie courante dans les établissements scolaires tels que le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles. Or ces règlements vestimentaires sexistes qui s'appliquent presque uniquement au corps des filles et des femmes sont en contradiction avec l'article 9 de la Charte de la laïcité à l'école. Alors qu'une femme sur trois est victime de harcèlement sexuel au travail au cours de sa vie, les procédures prévues par la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction Publique ne sont pas ou peu mises en œuvre dans l'Éducation nationale.

États généraux du numérique Une consultation pour la forme ?

Les états généraux du numérique (EGN) ont eu lieu les 4 et 5 novembre à Poitiers. Objectif affiché : tirer des leçons de la période de confinement et étudier les pistes concernant l'enseignement à distance à partir de la consultation en ligne du ministère et des remontées des directions académiques du numérique éducatif (DANE).

Pour la FSU cette consultation en ligne se révèle biaisée et restreinte. En effet, l'hybridation des enseignements est posée comme un a priori. Il n'y a pas de possibilités d'exprimer un avis critique ou de témoigner un désaccord dans le questionnaire. De plus il y a eu peu de contributions, la participation au forum s'étant avérée faible. La nature même du questionnaire facilitait la participation de personnels aguerris aux nouvelles technologies. Les états généraux du numérique départemen-



La FSU a mené sa propre enquête sur l'outil numérique.

taux ont, quant à eux, réuni des publics ciblés et ont exclu du fait du choix des dates retenues les professeur-es qui auraient souhaité y participer. La FSU avait exprimé ses réserves lors du groupe de travail ministériel du 25 septem-

bre et sa volonté de voir les EGN traiter des enjeux du numérique dans un débat contradictoire. Elle a mené sa propre enquête afin de recueillir l'avis des premiers concernés : les personnels de terrain. Les résultats (voir en ligne sur fsu.fr) montrent les atouts mais aussi les limites de l'outil numérique. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Covid-19

Protocole sanitaire « renforcé »

Le gouvernement a choisi de maintenir les écoles et établissements ouverts à la rentrée de novembre. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les seules mesures supplémentaires sont le port du masque à partir de 6 ans et la « limitation au maximum » du brassage des élèves avec, dans le second degré, « une seule salle par classe dans la mesure du possible ». Alors que la situation est connue depuis des mois, et que les lieux scolaires sont propices aux contaminations, rien n'a été préparé pour per-

mettre de travailler en toute sécurité : pas de recrutements supplémentaires, de petits groupes d'élèves, d'aménagement des programmes, de réorganisation de la demi-pension, pas de mesure adaptée pour les internats. FSU, FO, CGT Educ'action, SNALC et SUD éducation et SNCL ont appelé à la grève le 10 novembre pour exiger en intersyndicale des mesures protectrices. Le gouvernement doit cesser de jouer avec la santé des personnels, des élèves et de leurs familles. Et

le jour de carence doit être suspendu immédiatement. Le mécontentement grandit. Les organisations syndicales du premier degré ont déposé une alerte sociale pour dénoncer la gestion de la crise sanitaire. Les organisations syndicales du second degré préparent l'action pour que le ministère et les collectivités renforcent la protection de toutes et tous. La FSU a déposé un préavis de grève pour chaque journée d'ici au 19 décembre. ♦

Sandrine Charrier



© MIRA/MILA

Formation initiale

Une réforme qui ne dit pas son nom

Depuis trois ans, le ministère reçoit les organisations syndicales pour discuter de mesures concernant la formation initiale qui, mises bout à bout, feraient réforme.

En fait, point de véritable concertation, mais des occasions successives d'informations sur les mesures qu'il prévoit. Ainsi, à compter de 2022, les concours ne seront plus placés en fin de M1, mais de M2. À la responsabilité de classe et à la validation du master et du mémoire vont donc s'ajouter la préparation et la passation du concours, pour des étudiants qui auront alors à financer cinq années d'études, sans garantie de recrutement. Ce qui ne permettra ni de lutter contre le manque d'attractivité, ni de répondre à l'objectif de démocratisation de l'accès au métier.

Pour ne rien arranger, l'arrêté cadrant le master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) prévoit des « *contrats d'alternance* », plaçant des étudiants et étudiantes pendant douze semaines en responsabilité de

classe sur un tiers-temps et sous statut contractuel. Un dispositif à articuler avec les emplois du temps universitaires, dégradant par conséquent les conditions d'étude des jeunes concernés. De plus, le risque est grand pour qui échoueraient au concours de se retrouver sans débouché et par conséquent de constituer un vivier de contractuel-les pour les rentrées suivantes.

Une volonté d'utiliser des étudiants et étudiantes sous-payées comme moyens d'enseignement et d'augmenter le nombre de contractuel-les dans les écoles et établissements.

Dernière nouveauté dans le premier degré, l'expérimentation à marche forcée et dans un calendrier très resserré de classes préparatoires au professorat des écoles sur le modèle des « *classes prépa* » du lycée. Les titulaires du bac pourraient s'y engager avec des temps au lycée, d'autres en université. A ce jour, peu de précisions sont données sur qui enseignerait dans ces classes préparatoires.

Pour répondre aux enjeux d'attractivité, de formation ambitieuse, de réussite des élèves, il est plus que temps d'ouvrir un véritable dialogue. ♦

Pierre Garnier

Concours : entretiens d'embauche déguisés ?

Les projets d'arrêtés des concours de l'enseignement comportent une nouvelle épreuve orale d'admission avec un fort coefficient, devant un jury pouvant comprendre des personnels RH. Celle-ci vise à apprécier « *la capacité du candidat à pouvoir se projeter dans le métier du professeur[...] s'intégrer dans un collectif de l'établissement. À montrer que c'est un projet mûrement réfléchi et à faire partager au jury son envie d'enseigner* ». Une telle épreuve ne peut qu'entraîner des réponses formatées censées correspondre aux attentes d'un jury. Les jugements portés ne peuvent être que très subjectifs ou convenus.

Les candidats admissibles devraient fournir au jury une « *fiche* » de candidature indiquant les études suivies, les stages effectués et leurs expériences professionnelles. Elle introduit une rupture du principe d'égalité entre les candidats, autorisant de fait une sélection *a priori* sur leur profil. Volonté cachée du ministère de privilégier les candidat-es issu-es des différents dispositifs mis en place depuis 2 ans : AED pré-pro, contractuel-les alternant-es. Sinon de quelle expérience pourrait se prévaloir un-e étudiant-e qui n'aurait pas suivi ces parcours ?

Les syndicats de la FSU, SNES-SNEP-SNESup-SNUipp-SNUEP, demandent que les arrêtés soient revus de toute urgence et que la fiche de candidature soit retirée.

Numérique : enquête de la FSU

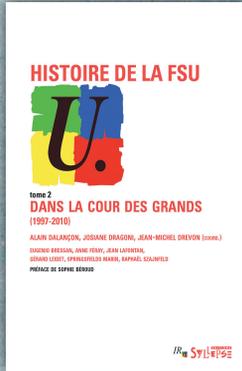
Parallèlement aux États généraux du numérique lancés par le ministère, une enquête de la FSU auprès de 4 000 personnes, à 80 % syndiquées dans des syndicats de la fédération, fait remonter les attentes des enseignant-es et personnels de l'éducation nationale. Premières conclusions sans surprise : manque d'équipement, qualité médiocre des outils institutionnels et impact important mais négatif du numérique sur leur vie privée. Porteur de progrès, le numérique, dorénavant massivement présent dans les pratiques professionnelles, implique aussi une augmentation la charge de travail et une transformation préoccupante des métiers, sans pour autant améliorer les relations avec les élèves et les parents.



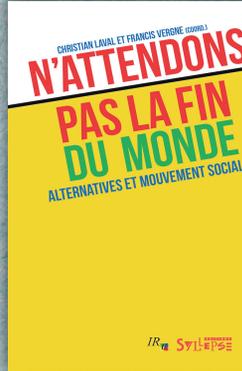
© FOTOCOMMA

DES LIVRES POUR LA RENTRÉE

à lire gratuitement en ligne : <http://institut.fsu.fr>



Coordonné par
Alain Dalançon,
Josiane Dragoni,
Jean-Michel Drevon



Coordonné par
Christian Laval,
Francis Vergne



Frédéric Grimaud

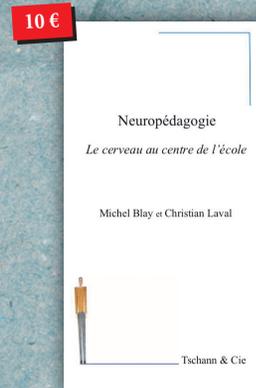
à commander en ligne ou par courrier



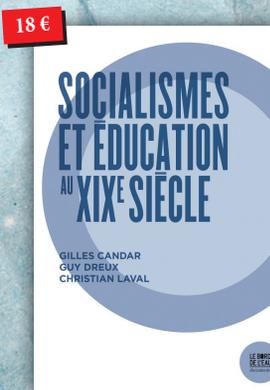
Anicet Le Pors,
Gérard Aschieri



Coordonné par
Martine Boudet



Michel Blay,
Christian Laval



Gilles Candar, Guy Dreux,
Christian Laval



Évelyne Bechtold-Rognon



Gilles Candar, Guy Dreux

EPS, discipline de vie



Développement de l'enfant, culture commune et citoyenne par l'enseignement des pratiques physiques et artistiques. C'est toute l'importance de l'éducation physique et sportive, que seule l'Éducation nationale met en œuvre dans une visée de démocratisation et d'émancipation.

Dossier réalisé par:
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

© RIVAUD/NAJA

Depuis 1869, l'éducation physique est une discipline scolaire obligatoire. Aujourd'hui, de la maternelle à l'université, elle n'a rien perdu de son importance. Au contraire. En ces temps où les jeunes passent parfois plus de cinq heures par jour devant des écrans, où l'Organisation mondiale de la santé a publié un rapport plaçant la France à la 119^e place sur 146 pays en matière d'activité physique pour les jeunes, l'Éducation physique et sportive a un rôle majeur à jouer. Nager, lutter, courir, pratiquer des jeux et des sports collectifs : tout un programme proposé par l'école à toutes et tous

les élèves, de toutes origines culturelles et sociales ! Comme disait le poète « Mens sana in corpore sano », un esprit sain dans un corps sain. Mais la mission de l'EPS ne se situe pas uniquement sur le plan de la santé dans une large acception, même si la longue période de confinement que les élèves ont vécue en a rajouté à la sédentarité.

Véritable discipline scolaire, avec ses horaires, ses programmes, l'EPS œuvre à former « un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué » disent les programmes, et contribue à la construction d'une culture commune qui passe par une pratique

...

réflexive et l'acquisition de compétences motrices spécifiques. Une vraie matière que les enseignant-es s'attachent à faire vivre, non sans difficultés. Les velléités de nouveaux dispositifs d'un ministère de l'éducation, devenu aussi de la jeunesse et des sports, fleurissent. 30 minutes d'activité en plus, « *cours le matin sport l'après-midi* », dispositif « *Sport, santé, culture, civisme* », entretiennent la confusion entre sport, sport à l'école et EPS, avec des risques d'autres confusions, entre des missions de l'école, des collectivités territoriales et des fédérations sportives. Mais si ce nouveau ministère a réellement l'intention de développer les pratiques sportives, dans la société et hors du temps scolaire, de faire de la France « *une nation de sportifs* », il faudrait en donner les moyens aux clubs, hors l'école en général... et surtout à l'école. Or le bât blesse depuis bien longtemps sur l'investissement de l'État avec un manque de recrutement, des horaires insignifiants, des programmes insipides, et des collectivités territoriales dans des équipements et des installations, souvent vétustes et en nombre insuffisant. Comment enseigner à apprendre à nager sans piscine ? Et puis se pose avec acuité la question des formations initiale et continue, en particulier dans le premier degré. Malgré tout, des enseignant-es parviennent à « *vitaminer leur école à l'EPS* », une étude en cours pour comprendre les réussites. Ils s'appuient souvent sur l'USEP, dont la présidente Véronique Moreira rapporte que « *toutes les études montrent que l'activité physique contribue à l'épanouissement de l'enfant et permet d'améliorer ses capacités intellectuelles* ». Enfin, Antoine Thépaut, maître de conférence et chercheur livre quelques réflexions sur la « *coloration scolaire* » spécifique à l'EPS « *que seuls les enseignants sont capables d'assurer* ».

L'EPS, c'est quoi ?



L'EPS développe des pouvoirs d'agir nouveaux, émancipateurs et participe à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Participant à l'éducation au même titre que les autres disciplines, l'EPS a besoin de l'action des enseignants et enseignantes pour se réaliser. Des inquiétudes se font jour, sur la tendance à minorer la pratique des activités physiques, sportives et artistiques à l'école.

La place et le rôle de l'EPS, discipline scolaire essentielle, sont précieux. Intégrée au cursus obligatoire, son enseignement poursuit, avec les autres disciplines, les finalités générales de l'école : garantir à tous les jeunes les moyens de développer leur personnalité, d'élever leur niveau de formation, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer leur citoyenneté.

Mais les sources d'inquiétudes concernant l'EPS sont aujourd'hui nombreuses. De nouveaux dispositifs visent à confier la pratique physique et artistique des élèves à d'autres qu'aux enseignant-es. L'évaluation spécifique de l'EPS

pour l'obtention du diplôme national du Brevet a été supprimée. Son volume horaire dans la voie professionnelle a diminué. La minoration de la motricité dans son évaluation au baccalauréat renvoie à une perception de l'EPS faisant la part belle à sa contribution à des objectifs très généraux comme apprendre à s'entraîner, exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif, construire durablement sa santé. Sans compter l'insuffisance des postes offerts aux concours de recrutement... Pourtant, en permettant l'accès à la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) pour tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique, l'EPS participe à la lutte contre les inégalités sociales et culturelles. Alors que bon nombre en sont éloignées en dehors de l'école, cette pratique par toutes les filles scolarisées agit en faveur de l'égalité entre les filles

et les garçons. Quant à l'accès de toutes à la pratique de sports collectifs et à la découverte de la danse par tous les garçons, il participe à la lutte contre les stéréotypes sexuels.

Construire une culture commune

Si elle peut contribuer à développer des compétences transversales pour former « un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué », la construction d'une culture commune passe aussi par une pratique réflexive et l'acquisition de compétences motrices spécifiques. En apprenant à toutes et tous à nager, courir longtemps ou vite, dribbler, se démarquer, tirer au but, se tenir en appui sur les mains, danser avec d'autres, grimper, lancer, sauter, établir des stratégies, confronter des techniques, respecter des règles... l'EPS contribue à la construction de connaissances et de compétences culturellement et socialement identifiées. Elle développe des pouvoirs d'agir nouveaux, émancipateurs et participe à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Particularité du service public d'éducation français, l'enseignement obligatoire de l'EPS – 2 à 4 heures hebdomadaires selon les niveaux et voies d'enseignement – peut être complété, toujours dans le cadre scolaire, par une pratique volontaire des élèves à visée sociale et éducative mais aussi sportive, compétitive. C'est l'objet de l'association sportive d'établissement, affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et dont l'animation fait partie du service des enseignant-es d'EPS du second degré, ainsi que des activités organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP).

Bien qu'ayant pour objet les mêmes activités physiques, sportives et artistiques culturelles de référence, EPS, sport scolaire et sport – axé sur la recherche de la meilleure performance – ne se confondent pas. C'est le traitement didactique qui en est fait par les enseignants et enseignantes polyvalentes du premier degré, et spécialisé-es du second, qui permet d'inscrire contenus et modalités de pratique en cohérence et pertinence avec les finalités poursuivies. ♦

Fusion de l'Éducation nationale avec la Jeunesse et les Sports



© THOMAS/ALVA

A fin de "mieux faire valoir le lien entre sport et éducation" le gouvernement a décidé de fusionner les ministères de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Selon Jean-Michel Blanquer, cette fusion devrait permettre de mettre en cohérence « une vision complète du temps de l'enfant ». Quid alors de l'EPS alors que l'objectif affiché est celui d'un ancrage et d'un développement du sport à l'école et d'installer très tôt des habitudes sportives chez l'enfant ?

Parmi les principales mesures décrites par le ministre pour y parvenir, aisance aquatique et savoir-rouler à vélo constituent un premier niveau de la mise en œuvre du plan. Autre disposition, 30 minutes d'activités physiques à l'école sont préconisées sur le temps scolaire ou hors scolaire en plus des enseignements EPS, sans que les modalités soient pour l'instant définies. Enfin, les dispositifs « Cours le matin, sport l'après-midi », la labellisation des établissements scolaires et universitaires Génération 2024 portée à 20 % et l'objectif de faire du sport un outil d'inclusion sociale et d'animation dans les cités éducatives constituent les autres niveaux.

En dehors de ces dispositifs déjà

Parmi les principales mesures décrites par le ministre, aisance aquatique et savoir-rouler à vélo.

existants, la nouveauté réside dans l'annonce d'une spécialité EPS au lycée et dans la construction de bac pro « métiers du sport ».

Si ces mesures réaffirment la place du sport à l'école et le nécessaire lien avec le sport associatif, elles nécessitent de conforter la situation des Conseiller-es Techniques Sportifs en les affectant dans les futurs services Jeunesse et Sports de l'Éducation Nationale. Les professeur-es de sport / CTS ont un rôle majeur à jouer auprès du mouvement sportif et des collectivités; sans que leurs missions ne soient dévoyées à vers la mise en place du Service National Universel.

L'objectif visé d'une « nation de sportifs » ne peut être atteint si les personnels sont éloignés de leurs métiers et de leurs expertises. Cela nécessite au contraire de renforcer l'EPS en redonnant une dimension culturelle sportive aux programmes, d'augmenter les horaires d'EPS, de valoriser la discipline dans les diplômes, de recruter (PE, PEPS, PDS), de développer les associations sportives avec des personnels formés et de décider d'un plan Marshall de construction d'installations sportives. ♦

Le dispositif 2S2C

« Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C)... C'est le nom du dispositif mis en place par le ministère lors de la sortie du confinement en juin. Il visait à permettre aux élèves de réaliser, sur le temps scolaire, des activités sportives et culturelles encadrées par des animateurs et animatrices issus-es de clubs ou d'associations. La question de fond est de savoir ce qui relève de l'école, donc de l'EPS, et de l'extra-scolaire ou du périscolaire ; ce qui est obligatoire et le reste. Selon un rapport parlementaire, seuls 2,5 % des élèves du premier degré et 7 685 collégiennes y ont participé. Là où il a été mis en place, souvent de façon volontariste par les politiques locales, il a généré de très grandes inégalités selon les territoires. Ce dispositif pose problème dans sa conception puisqu'il invite à réduire le périmètre de l'école pour faire encadrer à moindre coût des disciplines comme l'EPS par des animateurs et animatrices non enseignant-es. Il n'a pas fonctionné, et « préfigure » selon Jean-Michel Blanquer « l'école de demain ». Si le gouvernement avait réellement l'intention de développer les pratiques sportives, dans la société et hors du temps scolaire, il faudrait donner les moyens aux fédérations, aux clubs, aux associations, aux municipalités d'élargir l'offre de pratiques sportives. Il faudrait aussi construire des équipements, rendre les inscriptions moins onéreuses. Et si un travail avec le mouvement sportif est possible pour créer un élan de démocratisation du sport, l'EPS obligatoire reste le seul moyen de résister aux inégalités d'accès à la culture sportive.



© F. FERREZANZA

Équipements et formations, deux maillons faibles

La France, où les disciplines dites « intellectuelles » ont toujours et sont encore survalorisées, est longtemps restée en retrait pour réintégrer en 1981 seulement l'EPS au ministère de l'Éducation nationale. La légitimer a été un long combat.

Depuis les lois de décentralisation de 1982, investir dans les installations et les gymnases est devenu l'affaire des collectivités locales. Avec de très grandes disparités. Des écoles qui dépendent des mairies, des collèges des départements et des lycées des régions. Pour autant, 70 % des installations sont municipales, dont il faut partager les temps d'occupation entre les classes – de la maternelle à l'université –, les clubs, les associations. Les créneaux sont souvent saturés. Alors une concurrence s'est instaurée entre activités obligatoires ou pas, surtout quand aucune priorité n'est donnée à l'école, et qu'il devient plus rentable de privilégier des activités non scolaires. Les départements et régions louent des créneaux horaires aux villes, pour des collèges et des lycées qui comptent très peu d'installations dans leurs murs.

La Cour des comptes, dans un rapport de 2019, souligne le problème du vieillissement des équipements sportifs : 22 % ont plus de 50 ans d'âge et sont soit obsolètes, soit inutilisables. Elle constate une mise en retrait de l'Éducation nationale, et relève que c'est au préfet saisi par le recteur, de faire respecter aux collectivités leurs obligations de mise à disposition d'équipements sportifs pour permettre l'instruction prévue. Pas mieux pour les piscines, vieillissantes elles aussi alors même que l'apprentissage de la natation à l'école est une priorité. Un tiers des classes élémentaires ne bénéficie pas d'une offre de bassin à hauteur des objectifs d'apprentissage. Un nombre important d'élèves arrivent ainsi en 6^e sans avoir acquis le « savoir nager ». Un enseignement souvent délaissé du fait des conditions et des délais de transport.



© F. FERREZANZA

Les retards pris en matières d'équipement, jamais comblés, ont des conséquences fortes sur l'enseignement de l'EPS.

Le défaut d'équipements pèse sur la qualité

Les retards pris en matières d'équipement, jamais comblés, ont des conséquences fortes sur l'enseignement de l'EPS : moindre qualité des cours, perte de temps dans les trajets pour se rendre dans un complexe sportif, trop souvent éloigné de l'établissement scolaire. Ce qui ampute la durée réellement consacrée à l'EPS.

Autre levier à renforcer pour assurer l'enseignement de l'EPS, la formation, déterminant pour la réussite des élèves et la réduction des inégalités, et aussi pour outiller les enseignant-es.

Dans le premier degré, l'épreuve EPS devait disparaître au concours cette année. Elle a été sauvée grâce

« Écoles vitaminées à l'EPS »

L'EPS à l'école primaire pourrait être dynamisée. Plutôt que de pointer les manques et les insuffisances, SNEP, SNUipp et SNPI-FSU ont décidé de s'appuyer sur ce qui est positif et existe déjà dans les écoles. CPC, CPD, formateurs et formatrices militant-es vont enquêter auprès des « écoles vitaminées à l'EPS », celles qui réussissent à assurer les 3 heures d'EPS par semaine, avec des contenus de qualité, malgré un contexte très défavorable aujourd'hui. Accompagnée par deux chercheurs, ce travail va consister à identifier, comprendre ce qui se fait et se joue dans ces écoles, sans occulter les contraintes spécifiques à l'école primaire. Une sorte d'observatoire de pratiques qui permettra d'interpeller le ministre de l'éducation nationale : « pourquoi pas partout des écoles vitaminées à l'EPS ? ». Un premier retour aura lieu lors de la semaine de l'EPS du SNEP du 7 au 11 décembre 2020.

à l'action syndicale, mais les volumes horaires dédiés en formation initiales sont souvent très faibles, et varient d'une université à l'autre. En seconde année de master, 28 heures/320 à Dijon, 26/287 à Nice. Une part encore réduite, le ministre imposant 55 % des horaires en formation pour maths et français dans la future réforme. À Lille par exemple, on passerait pour cette raison pour l'ensemble du master de 52 heures à 24 heures. À Bordeaux, de 65 heures à 18 heures. La place de l'EPS en formation continue est aussi très faible dans le premier degré. Dans le secondaire, les formations didactiques et pédagogiques sont toujours assurées en formation initiale, qui s'appuient sur une tradition de pré-professionnalisation. Le CAPEPS est très exigeant. Un bémol pour autant, les pratiques physiques y perdent du terrain. ♦

Véronique Moreira : « On développe des compétences pour faire ensemble »

Que permet l'USEP dans l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ?

Fédération habilitée par l'Éducation nationale mais autonome dans son fonctionnement, membre du comité olympique, l'USEP est en nombre la troisième fédération sportive. Elle propose aux enseignants des écoles et aux enfants de la maternelle au cycle 3 des activités sportives qui s'inscrivent dans le prolongement de l'Éducation physique et sportive (EPS). L'USEP organise des manifestations et rencontres sportives qui constituent la fin de cycles d'apprentissages d'EPS. Ainsi l'USEP et l'EPS s'enrichissent mutuellement. Le cadre associatif de l'AS USEP permet aux enfants, lors des rencontres sportives, de développer les compétences sociales qui contribuent à apprendre à vivre ensemble en favorisant la coopération, l'échange. Enfin elle constitue une passerelle entre l'école et les clubs sportifs. En participant à des activités sportives variées, l'enfant développe sa culture sportive et cela lui permet ensuite de faire un choix éclairé pour poursuivre dans un club après l'école.

Quel est le rôle des activités physiques et sportives dans le cadre scolaire ?

Toutes les études montrent que l'activité physique contribue à l'épanouissement de l'enfant et permet d'améliorer ses capacités intellectuelles. Au-delà de l'enjeu de santé publique, l'activité sportive permet également d'aborder les questions de sécurité – lorsqu'on travaille à sécuriser un parcours – de repérage dans l'espace, dans une course d'orientation par exemple. Dans les activités sportives, il y a obligation d'une relation à l'autre différente des moments d'interactions en classe. L'émotion, la frustration,



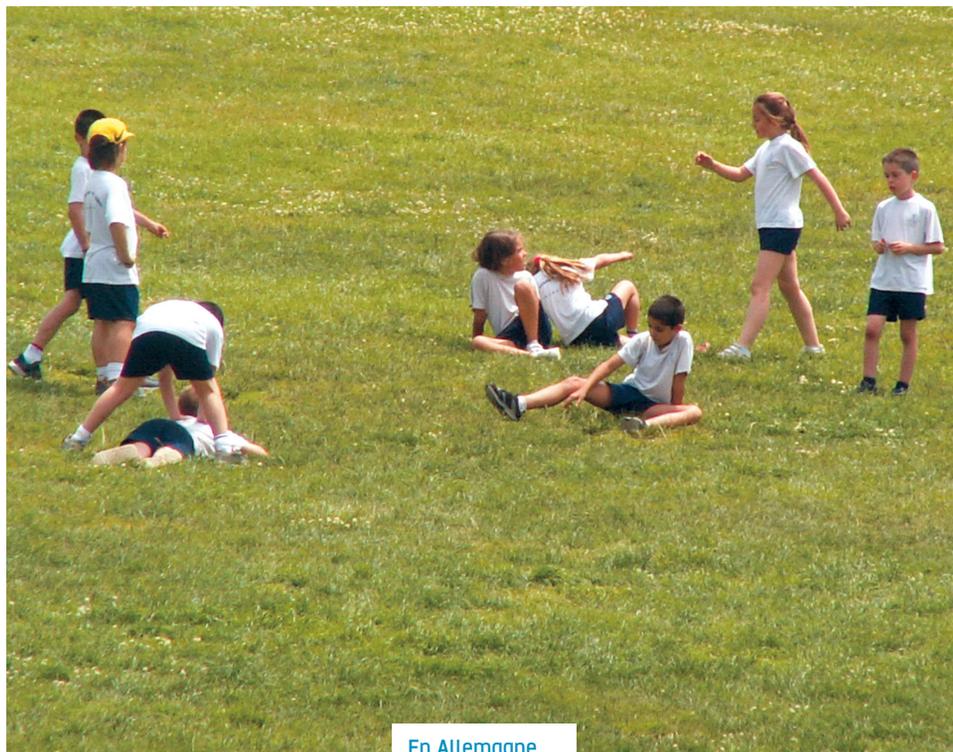
Véronique Moreira, présidente nationale de l'Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} Degré (USEP).

le plaisir y sont fortement présents. L'activité sportive met le corps en jeu, l'enfant doit apprendre à gérer ses émotions, à faire avec les autres, à coopérer. Autant de compétences qui font l'enfant dans sa globalité.

En quoi les activités physiques et sportives contribuent-elles à l'éducation à la citoyenneté ?

Elles permettent à l'enfant d'acquiescer une culture sportive, d'élargir son environnement en poursuivant le sport en club. Par la découverte d'une activité sportive, il va s'ouvrir au monde associatif, dans son quartier, devenir acteur de sa commune. Dans l'activité sportive on engage son corps. On vit frustration, effort, partage, plaisir. On développe des compétences pour faire ensemble, vivre ensemble. S'organiser permet de comprendre qu'il faut respecter les règles. Les rencontres sportives scolaires de l'USEP permettent aux enfants d'organiser pour les autres, de répartir les tâches, de prendre des responsabilités. Cela leur permet d'exercer la citoyenneté en actes. ♦

L'Allemagne très décentralisée



© PHOTONIA

Le système éducatif de la république fédérale d'Allemagne est largement déconcentré, d'où un traitement très varié de la place des activités physiques à l'école, ce qui n'exclue pas des impulsions nationales fortes.

Le domaine du « sport à l'école » relève en RFA de la compétence des ministères de l'éducation et des sciences des différentes régions, les Länder. Une commission « Sport » de la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder (Kultusministerkonferenz, KMK) assure la coordination et garantit une unité d'ensemble. Chaque Land a donc une grande autonomie en matière de réglementation. La notion de « sport à l'école » ne se réfère pas seulement aux cours d'éducation physique et sportive dispensés durant les heures de cours classiques – théoriquement une heure quotidienne dans le primaire, deux heures hebdomadaires dans le secondaire – mais également à une large gamme d'activités physiques et sportives pratiquées au sein des établissements sur le temps extrascolaire. D'où une coopération étroite entre les établissements scolaires et les

En Allemagne, chaque Land a donc une grande autonomie en matière de réglementation.

structures extrascolaires proposant des activités sportives au sein même des écoles, telles que la Deutsche Schulsportstiftung, fondation allemande pour le sport à l'école, et le Deutscher Olympischer Sportbund, comité national olympique.

Le sport fait parti intégrante de la scolarité

Si le sport n'apparaît pas dans les champs de matières établis dans

le secondaire, il fait – sauf dérogations exceptionnelles – partie intégrante de la scolarité et fait l'objet d'une épreuve finale comptant pour l'Abitur, équivalent du baccalauréat. Les heures obligatoires d'éducation physique et sportive doivent être, en principe, dispensées par des enseignant-es certifié-es dans cette discipline. Le « sport à l'école » comprend, au-delà des cours obligatoires d'éducation physique et sportive, la pratique facultative, sur la base du volontariat, d'activités sportives liées à l'apprentissage de la vie associative. Ces activités sont proposées sous diverses formes : clubs sportifs internes à l'établissement (Schul-AGs), fêtes sportives, compétitions sportives, voyages scolaires à dominante sportive...

La participation à ces activités est facultative. 78 % des écoles interrogées dans le cadre de l'enquête « enseignement du sport en Allemagne » déclarent coopérer avec une ou plusieurs associations sportives. L'instauration des Ganztagschulen, établissements accueillant les élèves tout au long de la journée, priorité de la politique éducative fédérale actuelle, crée les conditions favorables pour proposer au plus grand nombre des activités physiques, sportives et ludiques supplémentaires complétant l'offre scolaire. 💧

En Finlande

En Finlande, le sport est plus qu'une discipline d'enseignement, plus qu'une discipline. L'activité physique des jeunes est encouragée avec plusieurs objectifs : améliorer la capacité à apprendre, lutter contre l'augmentation constatée du sur-poids et de l'obésité, mais aussi l'accroissement du diabète chez les enfants. D'où une journée scolaire qui favorise l'activité physique : l'éducation se fait à travers le sport. Les journées scolaires sont très courtes, d'où la présence de clubs qui fonctionnent au sein de l'école, gratuits et placés sous sa responsabilité. Le sport à l'école repose sur trois piliers : les communes qui débloquent quatre ou cinq fois plus de crédits pour le sport que l'État, une fondation dont les ressources proviennent de la loterie nationale, et dont les profits sont entièrement versés à l'État pour lui permettre de financer le sport, les familles. Les communes recrutent et rémunèrent les enseignant-es et les animateurs et animatrices des clubs, parfois les mêmes personnes, et fournissent d'autres services comme l'aménagement de la cour pour favoriser l'activité physique.

Antoine Thépaut : « Verbaliser des résultats d'action permet de progresser »

Maître de conférences à l'université de Lille, Antoine Thépaut est spécialiste de la didactique de l'EPS. Il est membre du laboratoire Theodile-CIREL.

Pourquoi les enseignantes et les enseignants doivent garder la maîtrise de l'EPS en tant que discipline ?

L'EPS est une discipline à part entière, que les enseignants abordent avec les compétences qui sont les leurs dès l'école maternelle. Tant que l'on analyse ce qui s'enseigne à l'école primaire à l'aune de ce qu'est l'EPS au collège et au lycée, c'est avoir un regard déformant qui entretient les PE dans un sentiment d'incompétence. Si les PE n'ont pas les savoirs des APSA qu'ont les PLC EPS, ils ont une maîtrise des savoirs-enseigner issus de la polyvalence. Ceci les conduit à s'adapter aux particularités de l'âge de leurs élèves. À tous les niveaux, cela assure une "coloration scolaire" à l'EPS que seuls les enseignants sont capables d'assurer. C'est une modalité d'enseignement des activités sportives que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la société. Des intervenants extérieurs ne maîtrisent pas cette mise en forme scolaire. Seuls des enseignants peuvent par exemple faire des liens avec l'éducation morale et civique, le vivre ensemble et ont une connaissance fine de leurs élèves pour travailler les questions d'égalités filles garçons, d'inclusion dans le cadre de leur activité.

Comment construire ces liens spécifiques à l'EPS ?

En particulier par la mise en mot par les élèves de ce qu'ils ont fait. Ceci permet une mise à distance par rapport à des actions, de quelque nature qu'elles soient. Par exemple dans le cadre d'une modalité d'enseignement par débat d'idées en sports collectifs, les élèves élaborent, discutent de l'efficacité d'une stratégie. Dans une pratique en club, c'est le plus souvent l'entraîneur qui fait seul l'analyse du

jeu. En EPS, les élèves peuvent ainsi verbaliser des résultats d'actions, parvenir à ce que leurs actions deviennent délibérées et faire qu'ils soient capables de les reproduire pour progresser.

Qu'est ce qui peut poser difficulté pour cet enseignement ?

Un point peut poser problème, celui du regard sur ce que font les élèves. Je parle de "l'œil du maquignon". Lors d'une prestation physique, l'enseignant voit le niveau de prestation des élèves. Plus ils sont jeunes, plus cette observation des actions est rendue difficile, les prestations étant éloignées de ce que sont capables de faire des adultes. Autrement dit plus les élèves sont jeunes, plus la distance à parcourir pour comprendre leurs difficultés est grande car plus éloignée des modes de comportement et de raisonnement usuels des collégiens et lycéens, et de l'adulte qu'est l'enseignant.

Des pratiques professionnelles qui contribuent à réduire les inégalités ?

Pas seulement. Il faut d'abord interroger la question des inégalités dans le cœur même des séances en questionnant les savoirs véhiculés et les dispositifs d'étude. Assurer la mixité en EPS, c'est se demander si les filles dans ce cadre scolaire peuvent réussir à égalité avec les garçons. Prendre le vivre ensemble à bras-le-corps et le faire vivre aux élèves est important, en mettant en place des pratiques innovantes qui voient par exemple prendre en charge des élèves en situation de handicap, comme dans ces collèges qui intègrent des élèves en fauteuil roulant. Il faut alors, sans avoir une conception idyllique de la classe, penser les contenus d'enseignement pour ces cas particuliers. Les Nord-

« Il est possible de faire entrer l'élève dans une volonté de dépassement de soi et de s'engager dans des apprentissages sages. »



Américains ne limitent pas l'inclusion à la seule dimension de la pratique physique, mais aussi aux dimensions culturelles. S'interroger sur la dimension culturelle des pratiques sportives. Plus généralement, il faut mettre tous les élèves en situation de réussite.

Et alors comment assurer au mieux cette réussite ?

En explicitant les critères de réussite. Souvent en EPS parce que l'on considère que la réussite est immédiatement visible, exemple le nombre de paniers marqué par élève, une cible atteinte lors d'un lancer, on reste dans l'implicite. Dégager d'autres critères comme "tous les élèves ont-ils été en position de marquer", permet d'identifier si l'on est en échec ou en réussite, de dépasser le caractère aléatoire des prestations spontanées. À cette condition il est possible de faire entrer l'élève dans une volonté de dépassement de soi et de s'engager dans des apprentissages. ♦

Environnement

Forêts primaires : la déforestation continue

Les forêts primaires, particulièrement en Amazonie, dans le bassin fluvial du Congo et en Asie du Sud-Est, continuent à être réduites par l'exploitation humaine et les incendies. Une déforestation que les accords de libre-échange favorisent. Les forêts, qui sont le poumon de la terre, brûlent et se réduisent sur tous les continents. En Californie, en Sibérie, autour de la Méditerranée ou en Asie tropicale, les incendies ravagent des forêts déjà menacées par les exploitations humaines. L'arrivée au gouvernement de partis politiques qui nient le réchauffement climatique et l'exploitation outrancière de la terre au Brésil, aux Philippines, en Afrique et en Asie accroissent encore cette destruction fomentée par l'humain. Depuis 30 ans, ce mouvement s'est aggravé. Chaque année en moyenne, selon l'ONU, 24 millions d'hectares (30 millions en 2016) disparaissent de la surface terrestre.

Plus grave encore, la forêt primaire est attaquée: 13 millions d'hectares, sur les 4 milliards qu'en compte le monde, disparaissent aussi chaque année. Or cette forêt est essentielle à la terre, pour sa respiration, pour sa biodiversité, pour concilier le passé de notre globe et son avenir. La forêt primaire, comme la définit l'office national des forêts (ONF), c'est, sur une terre vieille d'au moins 10 000 ans, une flore qui s'est développée « à partir d'un sol nu et qui n'a fait l'objet d'aucune destruction humaine ». C'est dire qu'il en reste peu dans le monde, la démographie galopante de l'espèce humaine et la société de consommation exigeant de plus en plus d'exploitation de la terre.

L'Amazonie, martyr de Bolsonaro
La plus grande forêt primaire est la forêt amazonienne, c'est elle qui est aussi la plus



menacée. L'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro au Brésil, qui tout à la fois nie et favorise sa destruction, n'a pas arrangé les choses. De 278 km² en août 2017, la déforestation est passée à 1 714 km² en août 2019, renversant la tendance décroissante observée depuis 2009. Le projet de régulation des terres publiques occupés il-

légalement en Amazonie a été abandonné. Pour certain-es scientifiques, cette déforestation ajoutée aux dégradations risque de faire atteindre un point de non-retour. La baisse d'humidité et la pluviométrie qui s'ensuit d'une part, l'incapacité à absorber le CO₂ d'autre part, en seraient les conséquences les plus néfastes. Mais le président brésilien persiste à nier les faits. Il a démis de ses fonctions le directeur de l'institut national de recherches spatiales (INPE) Ricardo Galvao, qui lui présentait des chiffres désagréables: près de 58 000 incendies dans les dix premiers mois de l'année 2020, un record absolu. Le Pérou, la Bolivie et la Colombie jouent également un rôle négatif dans cette déforestation. L'Europe a un rôle d'autant plus grand à jouer que la dégradation de la forêt est essentiellement due à l'élevage de bovins destinés à être exportés.

Une forêt « primitive » à Paris ?



Et si l'on reconstituait une forêt primitive en pleine capitale française ? L'utopie vaut la peine de s'y intéresser. C'est ce qu'a fait l'ONG Forest'Action, avec l'aide de 200 volontaires et des agents de la Ville de Paris, en mars 2019 sur la pelouse de Reuilly au bois de Vincennes. 2 000 jeunes pousses de 23 espèces différentes d'arbres ont ainsi été plantées à raison de 2 à 3 arbres par m². Une densité bien supérieure à celle des forêts françaises pour favoriser la croissance rapide de ces arbres qui désormais se fera sans aucune intervention humaine. « La jeune forêt urbaine grandira rapidement, jusqu'à 1 mètre par an. Entièrement autonome en 3 ans, cette forêt primitive abritera 30 fois plus de biodiversité qu'une forêt classique, stockera du carbone et contribuera à la lutte contre la pollution urbaine » précise l'association qui a déjà réalisé 17 projets semblables.



La forêt primaire, vitale pour l'humanité, ne peut laisser indifférent les artistes. La Fondation Cartier lui a consacré à l'automne 2019 une exposition, d'où est extraite cette œuvre.

Les autres continents également touchés

Dans le bassin du fleuve Congo, ce sont les exploitations d'huile de palme, d'hévéa et d'eucalyptus qui menacent la deuxième forêt en étendue du monde. C'est elle qui a connu le plus fort taux de déforestation ces dix dernières années. Les sociétés minières visent également ces territoires supposés contenir des diamants ou de l'or. Des gisements pétroliers sont aussi visés par les exploitants. Enfin, les incendies n'épargnent pas ce bassin : rien qu'en 2016, ils ont détruit 15 000 hectares dans la République du Congo.

Même situation en Asie du Sud-Est : l'extraction de l'huile de palme et l'abattage des eucalyptus pour la pâte à bois sont cause de la destruction des forêts. C'est près de 4 millions d'hectares qui, en 10 ans, ont été ainsi détruits.

En Europe, les forêts primaires ont quasiment disparu. Un remarquable travail effectué en 2018 par l'université Humboldt de Berlin a permis de recenser ce qu'il en reste. Elles s'étendent sur 1,4 million d'hectares et 34 pays. « Bien que ces forêts ne représentent qu'une infime fraction de la superficie forestière en Europe, elles sont absolument remarquables en termes de valeur écologique et de conservation » notait le chercheur Francesco Maria Savatini.

La plus importante d'entre elles se situe à Bialowieza, en Pologne. Sur ses 200 000 hectares, un cœur de 5 000 hectares n'a jamais été touché par l'homme. C'est une réserve extraordinaire pour la faune, avec 200 spécimens d'oiseaux, les loups et les derniers bisons connus sur le territoire européen. Mais, comme au Brésil de Bolsonaro, la forêt est menacée par les nationalistes au pouvoir en Pologne. Bien que

Accord UE-Mercosur :

« Une déforestation annuelle de l'ordre de 5 % »

Une commission indépendante présidée par Stefan Ambec, de l'INRAE et composée de chercheurs et chercheuses du CNRS, de Sciences Po, de l'INRAE et d'enseignants d'universités françaises et étrangères a remis un rapport au premier ministre concernant les « effets potentiels (...) sur le développement durable » de l'accord commercial entre UE et Mercosur (organisation commerciale dont font partie le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay). Rapport qui a conduit la France à demander la suspension de la signature. Sa conclusion est directe : « L'Accord représente une occasion manquée pour l'UE d'utiliser son pouvoir de négociation pour obtenir des garanties solides répondant aux attentes environnementales, sanitaires, et plus généralement sociétales de ses concitoyens ». Soulignant le seul but de libéralisation des échanges, « avec pour nouveauté d'intégrer un accès facilité aux marchés publics », le rapport consacre une large partie à « la pression sur l'espace forestier et de savanes dans les pays du Mercosur, associée à une augmentation de la production de viande bovine par suite de l'ouverture partielle des marchés européens contenue dans l'Accord ».

Le rapport Ambec énumère deux sujets d'inquiétude : « Premièrement, la déforestation se poursuit, voire s'accélère, et la viande bovine en est un des principaux instruments. Les contraintes réglementaires qui pèsent sur l'expansion agricole au détriment des écosystèmes remarquables sont faibles dans la région. Deuxièmement, les garanties offertes par les différentes initiatives de durabilité existantes et les clauses non tarifaires prévues par l'Accord ne permettent pas d'écartier le risque que des exportations supplémentaires vers l'UE soient associées à une déforestation ».

Le risque de déforestation a évalué par le rapport en « équivalent en surfaces de pâturages supplémentaires qui serait théoriquement nécessaire pour répondre à cette augmentation de production de viande bovine ». Le résultat est sans appel : une « déforestation annuelle de l'ordre de 5 % pendant la période de six ans prévue par l'Accord pour la réduction des tarifs, par rapport à la moyenne des cinq dernières années ». De plus, précise le rapport, « ces valeurs ne prennent pas en compte les surfaces supplémentaires des cultures nécessaires pour l'alimentation de la viande bovine, de la volaille et, éventuellement (de manière spécifiquement indirecte pour cette dernière) de la canne à sucre ».

classée par l'UNESCO, elle a subi en 2017 des coupes d'arbres visant officiellement à lutter contre un coléoptère. La Cour de Justice européenne a ordonné l'arrêt de cette déforestation, mais le gouvernement Polonais menace régulièrement de la reprendre.

En l'absence de gouvernance mondiale, il est bien sûr difficile d'imposer aux gouvernements une protection totale de cette forêt. Mais l'Europe n'est pourtant pas démunie,

car elle aussi consomme bovins d'Amazonie et huile de palme. Le projet d'accord commercial entre l'Union Européenne et le Mercosur (organisation commerciale dont font partie le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay) a été suspendue, notamment sur demande de la France à la suite d'un rapport très négatif de Stefan Ambec, directeur de recherche à l'INRAE, remis au premier ministre Jean Castex. Mais jusqu'à quand ?

Clara Chaligny

Salto : entre streaming et télévision

Les chaînes de télévision françaises ne pouvaient rester sans réaction face aux plateformes de streaming Netflix, Disney, Amazon, OCS... qui grignotent rapidement leurs audiences. Depuis deux ans, privé et public s'unissent face à l'envahisseur : TF1, M6 et le groupe public France télévision ont conclu un partenariat pour le lancement d'une plateforme commune. Salto est ainsi la première plateforme de streaming (SVoD) entièrement française. Elle veut promouvoir « le meilleur de la création française ».

Créée le 20 octobre dernier, Salto présente déjà 10 000 heures de contenu des programmes de ses trois actionnaires, et ne devrait pas tarder à proposer des exclusivités, françaises comme étrangères, et des créations originales. Son atout, dans ce segment de concurrence dure, est qu'elle propose à la fois un service de replay illimité et la diffusion en direct de 20 chaînes de télévision. Les tarifs de lancement sont à partir de 6,99 euros par mois, mais Salto n'est pas accessible via les box pour l'instant. Il faut se connecter sur Internet ou sur les applications des mobiles. C'est la même chose pour Arte, chaîne européenne, qui possède sa propre plateforme, arte-tv. Mais l'accès d'Arte est gratuit, ses diffusions de qualité, et des séries diffusées sur la plateforme. Salto pourrait s'en inspirer. Des avantages non négligeables qui rejaillissent sur la chaîne mère. Pour la première fois depuis sa création en 1991, Arte a dépassé en France cet été les 3 % de part d'audience, après une progression régulière ces quatre dernières années.



Opéra : Nice malgré le confinement

Alors que tous les spectacles ont été annulés pendant le second confinement, l'opéra de Nice a maintenu, le 1^{er} novembre, la première en France de l'opéra de Philippe Glass, *Akhnaten*, dans une salle vide. Cela est possible car les répétitions restent autorisées. La représentation a donc été filmée et sera projetée ultérieurement. La grande chorégraphe Lucinda Childs, âgée de 80 ans, a dirigé la mise en scène et la chorégraphie par visioconférence depuis les États-Unis. *Akhnaten* raconte le règne du pharaon et incorpore un poème écrit par le monarque. Une belle preuve de résistance de l'art vivant.



Presse : seulement 15 % de fidèles

15 % : c'est, selon l'étude internationale Global Advisor d'Ipsos parue le 27 octobre, le pourcentage de Français (champions du piratage de contenus payants) prêts à payer pour une information fiable et de qualité. Pour 57 % d'entre eux, c'est hors de question. Ce chiffre positionne la France loin derrière les autres pays européens, mais au même niveau que la Russie. Pas de quoi encourager les rédactions professionnelles de l'Hexagone. À l'heure où les fake news influencent les élections dans les pays démocratiques, où l'on déplore la dangerosité des contenus des réseaux sociaux, la presse de qualité fait de moins en moins recette. L'étude a été menée dans 29 pays.



Musées : la bascule numérique



Fermés, les lieux culturels s'adaptent en renouvelant leur proposition digitale. Le premier confinement leur a permis de se roder, et « les statistiques montrent que les sites Internet d'institutions culturelles ont connu des records de fréquentation pendant cette période » indique le ministère de la Culture qui les avait invités à s'inscrire sur sa plateforme #culturechezvous. En novembre, les expositions interrompues pourront être maintenues par des visites virtuelles, enrichies de détails et de commentaires, parfois interactives. Avec son service audiovisuel en interne, le Centre Pompidou est aguerri à l'exercice et, hasard du calendrier, le confinement sera l'occasion de découvrir son site totalement repensé. Mais la crise sanitaire a aussi mis en évidence des faiblesses structurelles qui affectent les musées, en termes de ressources et de personnel consacrés aux activités numériques et à la communication.

Librairies : la Belgique fait exception

Alors que lors du premier confinement ses librairies avaient été contraintes de fermer leurs portes, la Belgique « sévèrement reconfinée » les a classées « commerces essentiels » (Sur notre photo, la librairie Tropismes de Bruxelles). En Allemagne, où les librairies avaient résisté en restant ouvertes au printemps, les Länder se sont mis d'accord pour un reconfinement partiel en novembre, avec la fermeture des institutions culturelles. En France, plusieurs maires ont pris des arrêtés pour autoriser l'ouverture des librairies indépendantes alors que les mesures du nouveau confinement ont imposé leur fermeture. Irlande, Pays de Galles, Angleterre, Autriche ont eux aussi fermé leurs commerces « non essentiels », dont les librairies.

Droits d'auteur : Banksy débouté

C'est une bien curieuse décision qu'a pris l'Office de l'Union Européenne pour la propriété intellectuelle à l'égard de Banksy. Le fabricant de cartes de vœux Full Colour estimait pouvoir utiliser librement son célèbre graff *Le Lanceur de fleurs* créé sur un mur de Jérusalem. L'Office européen a donné raison au fabricant, estimant que pour qu'il y ait droit d'auteur, il fallait qu'il y ait auteur. Or le street-artiste britannique conserve toujours son anonymat et n'a pas d'identité révélée. Il ne peut donc revendiquer des droits, ce qui n'a pas empêché l'Office d'imputer à l'anonyme les frais de justice. Kafkaïen, non ?

FNAC et Grandes surfaces au même régime que les libraires

Le Syndicat national de l'édition (SNE), le Syndicat de la librairie française (SLF) et le Conseil permanent des écrivains (CPE) avaient lancé un appel à « laisser nos librairies ouvertes », le 29 octobre à l'approche du second confinement. Mais, le même jour, Roselyne Bachelot annonçait : « Les librairies ne font pas pour le moment partie des commerces ouverts. » En solidarité, les prix littéraires ont été reportés. Les 300 magasins Fnac restaurant ouverts mais fermeront leurs rayons culture pendant deux semaines pour ne pas concurrencer les librairies. Les grandes surfaces ont l'interdiction du gouvernement de vendre des livres afin d'éviter toute distorsion de concurrence. Quant aux libraires, ils espèrent qu'après deux semaines de fermeture, leurs commerces seront reconnus comme vendant des « produits essentiels ». Reste Amazon qui risque d'être le grand gagnant de l'opération malgré l'appel de la ministre de la Culture à ne pas acheter sur la plateforme américaine.



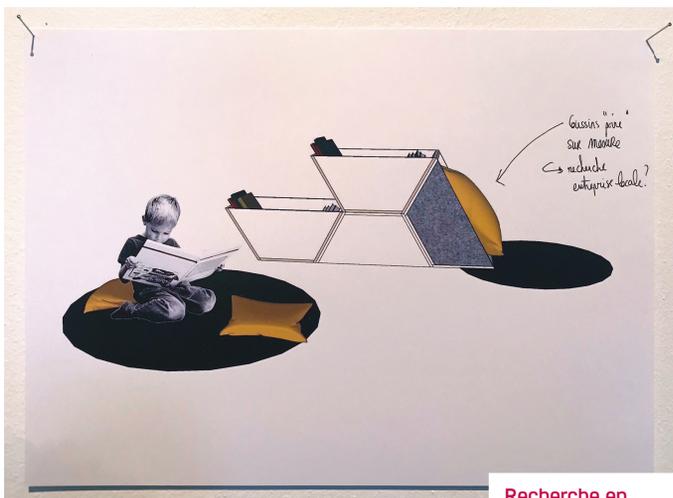
Lille capitale du « design collaboratif »

La métropole lilloise a porté en 2016 la candidature Lille Métropole Capitale mondiale du design pour 2020, avec l'objectif de rendre visible et opérationnel le design collaboratif et le nouveau service public qui en découle.

Dès sa nomination comme capitale mondiale du design, Lille Métropole a lancé un appel à projet aux citoyens, associations, entreprises et collectivités de la métropole pour proposer un projet intégrant le design. Sur les 600 projets candidats, identifiés comme idées POC (Proof of Concept), 300 ont été retenus. Ils ont été répartis en cinq thématiques : opération publique, habitat, économie circulaire, ville collaborative, mobilité et prendre soin (Care). Des designers ont été chargés de suivre le développement de chaque projet, cinq ont fait office de commissaires. Ce travail, qui aura duré deux ans et demi, a abouti à la création de cinq « Maisons POC » lieux dans la ville où les projets sont dévoilés au public. La crise sanitaire perturbe bien sûr l'événement, mais l'enthousiasme des concepteurs demeure.

Des projets citoyens

Au-delà de ces projets d'entreprise et de société, quatre grandes expositions sont organisées dans la capitale flamande. Elles rendent accessibles et tangibles plusieurs dimensions inhérentes à la démarche du design en retraçant l'histoire, les différentes dimensions, mais en montrant aussi son futur. Éclairé par ces démonstrations spectaculaires, le design promu par la métropole de Lille ouvre de nouvelles perspectives de gouvernance, qui réinterrogent l'esprit de la démocratie. La valeur ajoutée de la capitale 2020 est d'interpeller les designers des Hauts de France sur des projets citoyens. Par exemple, une signalétique attrayante, compré-



Recherche en design d'espace proposée par le collectif pluridisciplinaire Graphites.

hensible par les enfants. L'idée des Maisons POC est de donner une visibilité à tous ces projets. Portés par des entreprises locales, des start-up, des collectivités, les projets sont souvent modestes, mais la démarche de proximité dans laquelle ils s'inscrivent révèle une nouvelle manière de penser la ville, et la volonté de rendre collective la décision publique. La maison POC économie circulaire a par exemple été accueillie dans un ancien couvent de Roubaix. Ce qui est intéressant c'est qu'alors que les projets associés au concept étaient développés, l'ancien couvent faisait lui-même l'objet de travaux d'une réhabilitation identifiée POC. Tout ceci n'aurait sans doute pas pu voir le jour si la collectivité, entourée depuis plusieurs années

Un enjeu d'avenir pour le territoire

La Design Week, temps fort de l'événement, a eu lieu du 10 au 18 octobre. Eloignant encore le fantôme de l'industrie textile, elle a révélé un territoire d'innovation porté par de grandes entreprises, telles Décathlon et Leroy Merlin, qui intègrent le design dans leurs produits et dans leur développement. Les deux enseignes ont eu l'occasion d'exposer leurs lignes de chaussures et de vêtements de yoga fabriqués avec des matériaux recyclés. EDF a elle aussi contribué à l'événement en accueillant dans son design Lab de nombreux projets d'étudiants en design. L'ESAT de Roubaix bien sûr, l'ESAC de Cambrai, mais aussi l'ENSAD de Paris, l'ENSAD de Nantes Atlantique, de Nice, d'Amiens. Crise sanitaire oblige, la conférence internationale a eu lieu en ligne le 17 octobre.

de designers, n'était pas convaincue de l'importance du design dans la gestion politique, favorisant l'invention de nouveaux services publics. En témoignent les projets de la Maison POC « Ville collaborative », qui sollicitent la contribution des citoyens. « Avec le soutien de la collectivité, nous espérons avoir été à l'initiative d'un mouvement de collaboration qui durera après nous » conclut Alicia, membre de Lille Métropole 2020 World Design Capital. ♦

Véronique Giraud

Quatre grandes expositions

Durant l'année design, quatre grandes expositions sont organisées à Lille dans les espaces du Tri Postal et de la Gare Saint Sauveur. *Designers du design* explore un siècle de réalisations et d'objets de designers français, de Charlotte Perriand à Marc Berthier. Ce dernier représente la génération de designers qui forment aujourd'hui à ce qu'on appelle le design au quotidien. Gare Saint Sauveur, des pièces uniques de designers célèbrent l'alliance avec l'art et l'artisanat. Nommée *La manufacture*, cette exposition laisse percevoir la façon dont le design interagit pour créer de nouvelles conditions de production et valoriser le travail de la main que l'industrie a effacée. Au même endroit, la fondation bordelaise Arc en Rêve porte avec Les usages du monde des projets internationaux qui articulent le design avec l'architecture et l'urbanisme. Enfin, avec *Sens fiction*, le design voyage dans des contrées imaginaires où s'entremêlent cinéma et littérature de science-fiction, pesant d'une créativité fantasque. Les projets ont été sélectionnés par l'agence parisienne RF Studio.

Une année BD prolongée

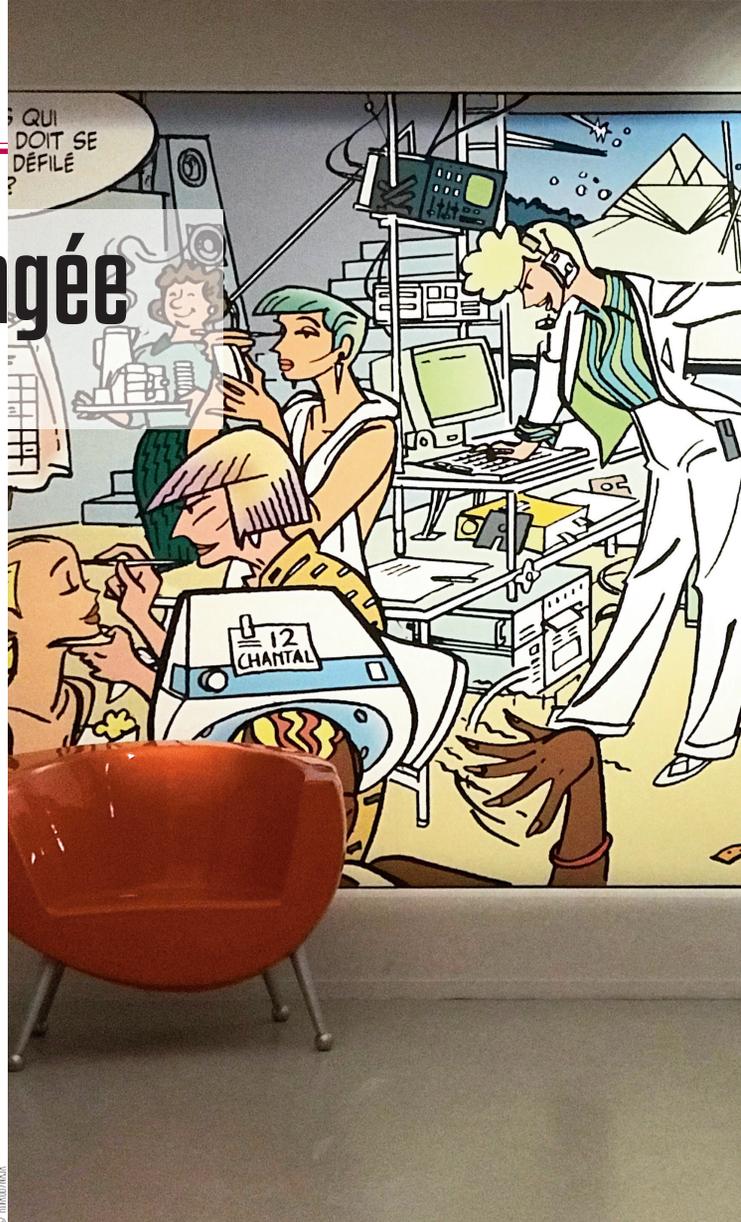
L'année du Covid a failli faire oublier que c'était aussi l'année de la BD. Elle est prolongée jusqu'à juin 2021. En France, et plus largement dans l'espace francophone, le 9^e art est en pleine santé, mais ses auteurs fragilisés.

Dire que la bande dessinée a gagné ses lettres de noblesse c'est maintenant une évidence. Pour le public d'abord. Les albums, des mangas aux romans graphiques, représentent 13 % des ventes en librairie avec 78 millions d'exemplaires vendus en 2019. En dix ans, c'est un tiers de vente en plus. En 25 ans, dix fois plus d'albums ont été produits. Et la tendance ne faiblit pas, l'an dernier les ventes ont encore augmenté de 7,4 % par rapport à 2018. Un secteur artistique dynamique, ouvert au monde puisqu'une BD sur cinq est une traduction d'album étranger. Les amateurs parlent d'ailleurs de la BD franco-belge, nos voisins wallons étant à l'origine de cet

essor fulgurant. Et qui séduit tous les publics. Les jeunes bien sûr, à qui la BD a été exclusivement consacrée pendant de longues années, mais aussi les adultes, la moitié des acheteurs sont aujourd'hui âgés de plus de 40 ans. Cela valait bien qu'on lui consacre une « année de la BD », qui est un peu gâchée par la crise sanitaire.

Une explosion des genres

En un quart de siècle, les créateurs de BD ont fait exploser le genre dans un feu d'artifice éblouissant. La France est particulièrement active, s'affichant comme le troisième pays producteur d'œuvres au monde. Cette bonne santé, la BD la doit aussi à la diversité de ses formats graphiques et des domaines abordés. Comme le souligne un rapport remis au ministère de la Culture à la veille de cette année BD, « la vitalité de la création (française) a gagné en reconnaissance et se



caractérise par une diversification artistique qui a donné naissance à des formes nouvelles et exigeantes: roman graphique, bande dessinée de reportage, biographies, adaptations litté-

raires, historiques, bande dessinée jeunesse... ».

Cette reconnaissance est marquée par une meilleure place dans les bibliothèques publiques dont 29 % des ouvrages sont aujourd'hui des BD. Marquée aussi par des études universitaires, il y a peu de temps impensables sur des créations jugées peu sérieuses, et par des expositions dans des hauts lieux de l'académisme comme dans des temples du commerce.

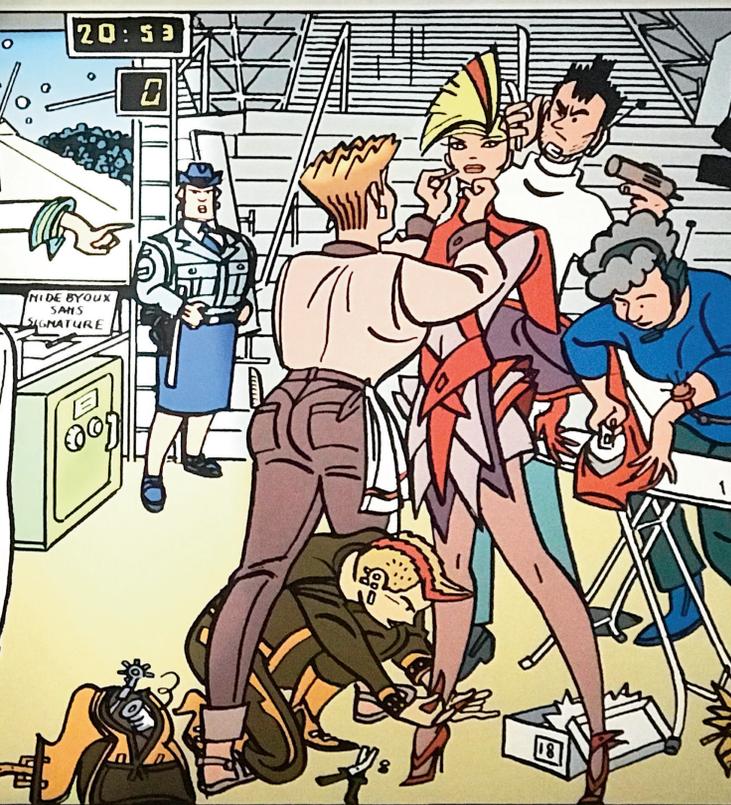
Enfin reconnue comme art

Le magasin du Bon Marché à Paris invite ainsi la BD belge, tandis que les musées et centres d'art nationaux multiplient les expositions (voir ci-contre). Les festivals consacrés à la BD sont de plus en plus nombreux. En premier lieu,

La BD dans les grands musées



Les grandes institutions muséales reconnaissent à leur tour l'importance de la bande dessinée qui conjugue les arts plastiques et le scénario. Hugo Pratt a eu les honneurs du musée des Confluences de Lyon qui a su retracer la genèse de son personnage Corto Maltese dans la complexité de l'histoire coloniale du xx^e siècle. Le château de Versailles tient une exposition jusqu'à la fin de l'année sur ses nombreuses représentations dans les albums de BD. Le musée Picasso accueille de même une exposition sur les liens du 9^e art avec le peintre andalou jusqu'au 3 janvier. La cité de l'économie s'intéresse à *Largo Winch* jusqu'au 12 février. L'académie des Beaux-Arts de Paris a accueilli des œuvres d'Emmanuel Guibert, grand prix du dernier festival d'Angoulême. Le Collège de France fait également, et pour la première fois, place à la BD.



Fragilité des créateurs, insolence du marché de l'art

La reconnaissance d'une œuvre plastique passe souvent par celle du marché de l'art. La BD ne fait pas exception avec des ventes aux enchères atteignant des sommets. La maison de ventes Artcurial a battu le record du monde en organisant une vente spécial BD en mai 2014 à Paris. Le dessin original d'une page de garde de Tintin y a été vendu 2,65 millions d'euros. Depuis, la BD est recherchée par les commissaires-priseurs. Une planche de Marvel Comics de 1939 est montée aux enchères jusqu'à 1,1 million d'euros.

L'engouement du marché de l'art et le dynamisme de l'édition ne cachent cependant pas la crise de croissance due à une forte augmentation des ouvrages publiés et des dessinateurs et scénaristes concernés. « *Il s'agit d'un risque majeur de fragilisation de la vitalité de la création qui caractérise notre pays* » notent encore les rapporteurs qui n'hésitent pas à parler de « *paupérisation des auteurs* ». La multiplication des titres et l'abaissement du nombre de tirages et de ventes qui s'ensuivent provoquent le même phénomène que chez les écrivains, la réduction des rémunérations. Mais la création d'un album est un travail long et minutieux, peu compatible avec une autre activité professionnelle, particulièrement pour les dessinateurs. Lors du dernier festival d'Angoulême, en janvier 2020, la cérémonie de remise de prix a été l'occasion pour les auteurs de faire connaître leur situation. Lauréats du prix des meilleurs scénaristes, Fabien Vehlman et Gwenn de Bonneval se sont écriés : « *4 000 euros pour au moins deux ans de travail, qui parmi nous accepterait ça ?* ». Demandant une amélioration notable du statut des auteurs de BD, ils ont menacé, si rien n'était fait : « *Nous n'irons plus à Angoulême* ».

La bande dessinée a conquis en quelques décennies le rang d'art à part entière. La Cité internationale de la BD d'Angoulême en est un bel exemple.

celui d'Angoulême, qui a fait de la ville la capitale de la BD avec sa Cité internationale, son centre de documentation, ses écoles de créateurs. Pour cause de Covid, le festival se tiendra en deux temps en 2021, avec une séquence limitée à la date habituelle du mois de janvier et une séquence plus importante au printemps. D'autres festivals ont gagné en renommée comme ceux d'Aix-en-Provence et d'Amiens. Mais il en existe aussi de plus locaux : rien qu'en novembre citons les *Bulles en Nord* de Lys-les-Lannoy, Colomiers en Haute-Garonne, Verneuil-sur Seine,

Blois, Aix-les-Bains et en décembre SoBD de Paris, Rive-de-Gier, Perros-Guirec, les Bulles d'Armor, Japan Expo de Villepinte... Ils devront attendre 2021, leurs éditions de cette année ayant été annulées en raison du confinement.

De la biographie au mouvement social

La BD, outre sa créativité artistique qui reste l'intérêt premier, remplit des fonctions très variées. « *Elle constitue pour les jeunes un outil d'apprentissage de la lecture et l'un des premiers contacts avec le livre* » note encore le rapport de Pierre Lungheretti et Laurence Cassegrain. Si l'on regarde les parutions de 2020 on s'en convint facilement tant les thèmes abordés sont variés.

Citons par exemple le combat féministe et tragique de la députée indienne Phoolan Devi, mariée à 11 ans, violée par son mari puis *Reine des Bandits*, comme dit le titre de l'album de Claire Fauvel (Éd. Casterman) avant d'être élue députée et assassinée. Dans le domaine social également, mais aux États-Unis, les albums de la série *Homicide* (Éd. Delcourt), d'après le reportage de David Simon qui passa un an au sein de la brigade criminelle de Baltimore, montrent crûment la réalité des quartiers pauvres de la ville industrielle. Ou encore un lynchage aux États-Unis en 1913 dans *Ils ont tué Leo Franck* (Éd. Steinkis), album construit par Xavier Bétaucourt et Olivier Perret à partir des minutes du procès et des articles de la presse et qui se termine avec,

en Guest Star, un certain Trump. Les biographies sont également à l'honneur comme l'extraordinaire album grand format du maître italien Manara sur la vie du Caravage (Éd. Glanet) ou sur l'architecte et designer Charlotte Perriand (Éd. Chêne), dont Charles Berberian rappelle que ses créations furent souvent attribuées abusivement à son mentor Le Corbusier. On peut enfin citer le domaine de l'histoire avec le premier tome de *Révolution* de Younn Locard et Florent Grouazel (Éd. Actes Sud), couronné par le Fauve d'or d'Angoulême. Une prolifération créatrice qui a un revers pour les auteurs. Plus on publie d'ouvrages, plus les ventes sont réparties (voir ci-contre), ce qui ne laisse guère de quoi vivre de son art. ♦

Jacques Mucchielli

Luce Lebart : « Il y avait aussi des femmes, mais on n'en parle pas »

L'historienne Luce Lebart a codirigé avec Marie Robert *Une histoire mondiale des femmes photographes*. Des recherches importantes pour trouver dans le monde entier des autrices, historiennes ou autres critiques d'art, ayant travaillé sur les photographes oubliées. L'ouvrage est paru le 4 novembre chez Textuel Éditions.

Comment avez-vous trouvé des autrices dans le monde entier pour commenter les photos ?

L'idée était d'avoir des personnes relais dans chaque pays, des spécialistes, ayant déjà organisé une exposition, écrit leur thèse sur le sujet, œuvré pour la reconnaissance de femmes photographes. J'avais repéré des photographes, et la conservatrice au musée d'Orsay Marie Robert, dont les recherches sont centrées sur la question des femmes photographes, avait repéré un grand nombre d'entre elles dans l'entre-deux-guerres. Notre intention était de les conjuguer avec des autrices. En tentant d'équilibrer les pays par le nombre de photographes et leurs notices. Pour de nombreux pays, nous en avons recensé des dizaines, pour d'autres ce fut plus long.

Couvrir le monde entier, ça paraît impossible...

Je m'intéresse beaucoup à ce qui n'est pas très connu, à ce qui a été oublié. J'aime valoriser des fonds oubliés, rendre visible ce qui ne l'est plus. Ce qui a été extraordinaire c'est le travail en réseau. Dans certains pays, les autrices étaient connues, faciles à contacter. Dans d'autres, nous avons eu recours à des relais, conservateurs, photographes ou autres, pour être guidés vers elles. Par exemple, pour le Brésil, j'ai parlé du projet à Thyago Nogueira, spécialiste de Cláudia Andujar, et je lui ai demandé d'écrire sur une photographe qu'il ne connaissait pas, plus jeune, moins valorisée. Il a accepté, heureux de donner sa plume à sa collègue. Ensuite il nous a aidé à

construire le réseau d'autrices au Brésil. Nous avons eu un peu plus de mal avec l'Afghanistan, et l'Égypte au XIX^e siècle. Puis le réseau s'est déployé, nous aurions pu publier deux mille pages, mais il fallait nous restreindre à 600, ce qui est déjà un gros volume.

Dans quel contexte a été pensé cet ouvrage ?

Nous avons demandé aux autrices de se sentir très libres dans leur écriture, parce que nous voulions encourager une variété de regards, ceux d'iconographes, d'historiennes, de photographes, de commissaires d'exposition, d'universitaires, de conservateurs de musées. La mixité nous a peut-être fait approcher quelque chose de sensible. Nous ne voulions pas imposer un format, parce qu'on ne fait pas de la même façon en Inde ou en Amérique latine. En Afrique, les autrices que nous avons contactées acceptaient d'écrire sur telle photographe décédée, mais pas avant d'avoir rencontré sa famille. Le temps pressait mais c'était impensable autrement, il fallait un lien. En Inde il y avait un peu ça aussi. En France, on peut écrire sur Cindy Sherman sans jamais l'avoir rencontrée.

Que révèle votre livre du sexisme dans l'art ?

Le sexisme existe socialement, et dans tous les champs de la société. Ce qui est vrai c'est que dans la photographie de nombreuses femmes ont souvent été effacées, et nombreuses sont celles dont les photographies ont été signées du nom de leur mari journaliste,



© MELANIE FROBERGHEU

Historienne de la photographie, commissaire d'exposition et correspondante française pour la collection Archive of Modern Conflict, Luce Lebart a été directrice de l'Institut canadien de la photographie de 2016 à 2018 après avoir dirigé les collections de la Société française de photographie de 2011 à 2016.



comme il est raconté dans ce livre. Il me vient à l'esprit une phrase de Sofia Tolstoï, dont 250 clichés sont conservés au musée Léon Tolstoï, son mari : « Je tenterai d'être sincère et authentique jusqu'au bout. Toute vie est intéressante et la mienne attirera peut-être un jour l'attention. » Elle avait cette conscience qu'il faut du temps.

Vous avez le sentiment que votre livre répare quelque chose ?

En tout cas, c'est une proposition pour appeler de l'attention. Si on ne fait pas attention, on reproduit les mêmes références. Notre livre a moins l'intention de parler de la technique de ces femmes que d'elles-mêmes, en inscrivant leur vie dans l'histoire plus globale. Il y a maintes anecdotes. Par exemple, nous avons appris que la photographie accompagne la découverte de l'ouest américain au XIX^e siècle, avec tous ces hommes qui photographient le long des voies de chemin de fer, ou dans les missions géologiques. Or il y avait aussi des femmes, mais on n'en parle pas. L'une d'elles, Elisabeth W. Withington, faisait de ses jupes sombres une tente pour développer ses négatifs. C'est une toute autre histoire de la photographie. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

20²⁰ 21

ASSURANCE SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Vos élèves méritent le spécialiste de l'Assurance Scolaire.

PROTÉGER CHAQUE ENFANT, NOTRE RAISON D'ÊTRE.

La MAE, c'est bien plus qu'une Assurance Scolaire. Créée en 1932 par des enseignants, la MAE met toute son expertise au service des enfants, des parents et des équipes pédagogiques.

LA DOUBLE PROTECTION POUR ÊTRE BIEN ASSURÉ.

Lors des activités scolaires obligatoires et facultatives, l'Assurance Scolaire MAE protège vos élèves qu'ils soient responsables ou victimes d'un accident (Responsabilité Civile + Individuelle Corporelle). En cas d'accident, c'est également une garantie pour vous dont la responsabilité peut parfois être engagée, si vos élèves ne sont pas correctement assurés.

L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE EST UN GAGE DE TRANQUILLITÉ.

Attestation immédiate

mae.fr

Recommandée par la



Pour toute information, contactez la MAE
de votre département ou le 02 32 83 60 00.

AP PI ENS 05/20 – Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité (SIREN N°510 778 442) Mutuelle Assurance de l'Éducation, Société d'Assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances (SIREN N°781 109 145) 62 rue Louis Bouilhet – CS 91833 – 76044 ROUEN CEDEX – Crédits photo : Offset by Shutterstock et Getty Images



MON PREMIER ASSUREUR

Pourquoi et comment protéger sa famille ?



Nos équipements matériels sont généralement bien protégés mais on néglige trop souvent l'essentiel : la protection de notre famille.

34% des français déclarent n'avoir jamais pensé à se protéger en cas de décès prématuré⁽¹⁾.

Et pourtant, on sait que le régime de protection sociale de base reste limité et ne permet pas toujours aux familles de faire face financièrement à ses conséquences.

Pourquoi se protéger ?

Quel que soit son niveau de revenus, chaque ménage doit faire face aux dépenses obligatoires de la vie courante : loyers ou remboursements de prêts, assurances, abonnements d'électricité, gaz ou téléphonie, etc.

En cas de décès prématuré d'un des conjoints, les revenus du foyer seront diminués, et ces dépenses inévitables deviendront plus difficiles à assumer. Outre les charges et les dépenses courantes qui restent inchangées, c'est bien souvent l'avenir des enfants qui pose question. Pourront-ils poursuivre leur scolarité, envisager des études supérieures ? En 2020, après avoir perçu les APL, le reste à charge mensuel d'un étudiant non boursier est de 912,68 €⁽²⁾.

En cas de décès prématuré, la Sécurité sociale versera à la famille du défunt un capital de 3472 €⁽³⁾ s'il était salarié. Dans certaines entreprises, les salariés bénéficient en plus d'une protection collective. Cependant, rares sont les ménages qui pourraient disposer d'un capital équivalent à deux ou trois ans de salaire de la personne décédée : c'est pourtant le montant qui est recommandé pour maintenir le niveau de vie du foyer.

Pour protéger sa famille contre les conséquences financières d'un décès, l'épargne et l'assurance décès sont des outils complémentaires.

Comment se protéger ?

Il existe plusieurs solutions. L'épargne est un très bon moyen de préparer l'avenir. En cas de coup dur, l'argent mis de côté contribuera aux premières dépenses. Mais là encore tout le monde n'a pas constitué une épargne équivalente à deux à trois ans de salaire. L'assurance décès est alors une solution pour garantir un capital et maintenir la vie du foyer avec des mensualités qui restent abordables.

Comment ça marche ?

Souscrire un contrat d'assurance décès permet de garantir un capital à un ou plusieurs bénéficiaires. Il est conseillé de choisir un capital correspondant à au moins un an de salaire pour couvrir les premiers frais et charges courantes et laisser au conjoint le temps de rebondir. Si on le peut, mieux vaut prévoir deux à trois ans de salaire, pour garantir durablement le niveau de vie de la famille à fortiori lorsqu'il y a des enfants. Le montant des cotisations est calculé

Seulement **6%**

des familles avec enfants déclarent disposer d'une épargne suffisante en cas de décès prématuré⁽¹⁾.

en fonction de l'âge et du capital décès choisi. Il évolue chaque année en fonction de ces mêmes critères. Plus l'assuré est jeune, moins les cotisations seront importantes. C'est une solution accessible et qui permet d'anticiper la protection financière de sa famille.



assureur militant

(1) Etude Yougov 2020 réalisée sur un échantillon de 1000 personnes représentatives de la population française qui ont répondu à : Parmi ces freins à souscrire une assurance décès, quels sont ceux qui vous concernent ? (2) Enquête Unef sur le coût de la vie étudiante - 2020. (3) Source : ameli.fr - rubrique "décès d'un proche". MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré. RCS Niort 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS NIORT 330 432 782 - Le Pavois - 50 Avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 9.